



Strasbourg, le 11.3.2014
COM(2014) 166 final

ANNEX 1 – PART 9/11

ANNEXE

de la

proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil

**concernant la réduction ou l'élimination des droits de douane sur les marchandises
originaires d'Ukraine**

Liste tarifaire de l'UE

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8413 70 51	----- monobloc	1,7	0
8413 70 59	----- autres	1,7	0
8413 70 65	----- à plusieurs flux	1,7	0
8413 70 75	----- multicellulaires	1,7	0
	---- autres pompes centrifuges		
8413 70 81	----- monocellulaires	1,7	0
8413 70 89	----- multicellulaires	1,7	0
	- autres pompes; élévateurs à liquides		
8413 81 00	-- Pompes	1,7	0
8413 82 00	-- Élévateurs à liquides	1,7	0
	- Parties		
8413 91 00	-- de pompes	1,7	0
8413 92 00	-- d'élévateurs à liquides	1,7	0
8414	Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz et ventilateurs; hottes aspirantes à extraction ou à recyclage, à ventilateur incorporé, même filtrantes		
8414 10	- Pompes à vide		
8414 10 20	-- destinées à être utilisées dans la fabrication des semi-conducteurs	1,7	0
	-- autres		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8414 10 25	--- Pompes à piston tournant, pompes à palettes, pompes moléculaires et pompes Roots	1,7	0
	--- autres		
8414 10 81	---- Pompes à diffusion, pompes cryostatiques et pompes à adsorption	1,7	0
8414 10 89	---- autres	1,7	0
8414 20	- Pompes à air, à main ou à pied		
8414 20 20	-- Pompes à main pour cycles	1,7	0
8414 20 80	-- autres	2,2	0
8414 30	- Compresseurs des types utilisés dans les équipements frigorifiques		
8414 30 20	-- d'une puissance n'excédant pas 0,4 kW	2,2	0
	-- d'une puissance excédant 0,4 kW		
8414 30 81	--- hermétiques ou semi-hermétiques	2,2	0
8414 30 89	--- autres	2,2	0
8414 40	- Compresseurs d'air montés sur châssis à roues et remorquables		
8414 40 10	-- d'un débit par minute n'excédant pas 2 m ³	2,2	0
8414 40 90	-- d'un débit par minute excédant 2 m ³	2,2	0
	- Ventilateurs		
8414 51 00	-- Ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé d'une puissance n'excédant pas 125 W	3,2	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8414 59	-- autres		
8414 59 20	--- axiaux	2,3	0
8414 59 40	--- centrifuges	2,3	0
8414 59 80	--- autres	2,3	0
8414 60 00	- Hottes dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm	2,7	0
8414 80	- autres		
	-- Turbocompresseurs		
8414 80 11	--- monocellulaires	2,2	0
8414 80 19	--- multicellulaires	2,2	0
	-- Compresseurs volumétriques alternatifs, pouvant fournir une surpression		
	--- n'excédant pas 15 bar, d'un débit par heure		
8414 80 22	---- n'excédant pas 60 m ³	2,2	0
8414 80 28	---- excédant 60 m ³	2,2	0
	--- excédant 15 bar, d'un débit par heure		
8414 80 51	---- n'excédant pas 120 m ³	2,2	0
8414 80 59	---- excédant 120 m ³	2,2	0
	-- Compresseurs volumétriques rotatifs		
8414 80 73	--- à un seul arbre	2,2	0
	--- à plusieurs arbres		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8414 80 75	---- à vis	2,2	0
8414 80 78	---- autres	2,2	0
8414 80 80	-- autres	2,2	0
8414 90 00	- Parties	2,2	0
8415	Machines et appareils pour le conditionnement de l'air comprenant un ventilateur à moteur et des dispositifs propres à modifier la température et l'humidité, y compris ceux dans lesquels le degré hygrométrique n'est pas réglable séparément		
8415 10	- du type mural ou pour fenêtres, formant un seul corps ou du type "split-system" (systèmes à éléments séparés)		
8415 10 10	-- formant un seul corps	2,2	0
8415 10 90	-- Systèmes à éléments séparés (" split-system ")	2,7	0
8415 20 00	- du type de ceux utilisés pour le confort des personnes dans les véhicules automobiles	2,7	0
	- autres		
8415 81 00	-- avec dispositif de réfrigération et soupape d'inversion du cycle thermique (pompes à chaleur réversibles)	2,7	0
8415 82 00	-- autres, avec dispositif de réfrigération	2,7	0
8415 83 00	-- sans dispositif de réfrigération	2,7	0
8415 90 00	- Parties	2,7	0
8416	Brûleurs pour l'alimentation des foyers, à combustibles liquides, à combustibles solides pulvérisés ou à gaz; foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8416 10	- Brûleurs à combustibles liquides		
8416 10 10	-- avec dispositif de contrôle automatique monté	1,7	0
8416 10 90	-- autres	1,7	0
8416 20	- autres brûleurs, y compris les brûleurs mixtes		
8416 20 10	-- exclusivement à gaz, monobloc, avec ventilateur incorporé et dispositif de contrôle	1,7	0
8416 20 90	-- autres	1,7	0
8416 30 00	- Foyers automatiques, y compris leurs avant-foyers, leurs grilles mécaniques, leurs dispositifs mécaniques pour l'évacuation des cendres et dispositifs similaires	1,7	0
8416 90 00	- Parties	1,7	0
8417	Fours industriels ou de laboratoires, y compris les incinérateurs, non électriques		
8417 10 00	- Fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais ou des métaux	1,7	0
8417 20	- Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie		
8417 20 10	-- Fours à tunnel	1,7	0
8417 20 90	-- autres	1,7	0
8417 80	- autres		
8417 80 10	-- Fours pour l'incinération des ordures	1,7	0
8417 80 20	-- Fours à tunnel et à moufles pour la cuisson des produits céramiques	1,7	0
8417 80 80	-- autres	1,7	0
8417 90 00	- Parties	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8418	Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériel, machines et appareils pour la production du froid, à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415		
8418 10	- Combinaisons de réfrigérateurs et de congélateurs-conservateurs munis de portes extérieures séparées		
8418 10 20	-- d'une capacité excédant 340 l	1,9	0
8418 10 80	-- autres	1,9	0
	- Réfrigérateurs de type ménager		
8418 21	-- à compression		
8418 21 10	--- d'une capacité excédant 340 l	1,5	0
	--- autres		
8418 21 51	---- Modèle table	2,5	0
8418 21 59	---- à encastrer	1,9	0
	---- autres, d'une capacité		
8418 21 91	----- n'excédant pas 250 l	2,5	0
8418 21 99	----- excédant 250 l mais n'excédant pas 340 l	1,9	0
8418 29 00	-- autres	2,2	0
8418 30	- Meubles congélateurs-conservateurs du type coffre, d'une capacité n'excédant pas 800 l		
8418 30 20	-- d'une capacité n'excédant pas 400 l	2,2	0
8418 30 80	-- d'une capacité excédant 400 l mais n'excédant pas 800 l	2,2	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8418 40	- Meubles congélateurs-conservateurs du type armoire, d'une capacité n'excédant pas 900 l		
8418 40 20	-- d'une capacité n'excédant pas 250 l	2,2	0
8418 40 80	-- d'une capacité excédant 250 l mais n'excédant pas 900 l	2,2	0
8418 50	- autres meubles (coffres, armoires, vitrines, comptoirs et similaires) pour la conservation et l'exposition de produits, incorporant un équipement pour la production du froid		
	-- Meubles-vitrines et meubles-comptoirs frigorifiques (avec groupe frigorifique ou évaporateur incorporé)		
8418 50 11	--- pour produits congelés	2,2	0
8418 50 19	--- autres	2,2	0
	-- autres meubles frigorifiques		
8418 50 91	--- Congélateurs-conservateurs autres que ceux des n ^{os} 8418 30 et 8418 40	2,2	0
8418 50 99	--- autres	2,2	0
	- autres matériel, machines et appareils pour la production du froid; pompes à chaleur		
8418 61 00	-- Pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n ^o 8415	2,2	0
8418 69 00	-- autres	2,2	0
	- Parties		
8418 91 00	-- Meubles conçus pour recevoir un équipement pour la production du froid	2,2	0
8418 99	-- autres		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8418 99 10	--- Évaporateurs et condenseurs, autres que pour appareils de type ménager	2,2	0
8418 99 90	--- autres	2,2	0
8419	Appareils et dispositifs, même chauffés électriquement (à l'exclusion des fours et autres appareils du n° 8514), pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température telles que le chauffage, la cuisson, la torréfaction, la distillation, la rectification, la stérilisation, la pasteurisation, l'étuvage, le séchage, l'évaporation, la vaporisation, la condensation ou le refroidissement, autres que les appareils domestiques; chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation		
	- Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation		
8419 11 00	-- à chauffage instantané, à gaz	2,6	0
8419 19 00	-- autres	2,6	0
8419 20 00	- Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoires	Exemption	0
	- Séchoirs		
8419 31 00	-- pour produits agricoles	1,7	0
8419 32 00	-- pour le bois, les pâtes à papier, papiers ou cartons	1,7	0
8419 39	-- autres		
8419 39 10	--- pour ouvrages en céramique	1,7	0
8419 39 90	--- autres	1,7	0
8419 40 00	- Appareils de distillation ou de rectification	1,7	0
8419 50 00	- Échangeurs de chaleur	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8419 60 00	- Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz	1,7	0
	- autres appareils et dispositifs		
8419 81	-- pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson ou le chauffage des aliments		
8419 81 20	--- Percolateurs et autres appareils pour la préparation du café et autres boissons chaudes	2,7	0
8419 81 80	--- autres	1,7	0
8419 89	-- autres		
8419 89 10	--- Appareils et dispositifs de refroidissement par retour d'eau, dans lesquels l'échange thermique ne s'effectue pas à travers une paroi	1,7	0
8419 89 30	--- Appareils et dispositifs de métallisation sous vide	2,4	0
8419 89 98	--- autres	2,4	0
8419 90	- Parties		
8419 90 15	-- de stérilisateurs de la sous-position 8419 20 00	Exemption	0
8419 90 85	-- autres	1,7	0
8420	Calandres et laminoirs, autres que pour les métaux ou le verre, et cylindres pour ces machines		
8420 10	- Calandres et laminoirs		
8420 10 10	-- des types utilisés dans l'industrie textile	1,7	0
8420 10 30	-- des types utilisés dans l'industrie du papier	1,7	0
8420 10 50	-- des types utilisés dans l'industrie du caoutchouc ou des matières plastiques	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8420 10 90	-- autres	1,7	0
	- Parties		
8420 91	-- Cylindres		
8420 91 10	--- en fonte	1,7	0
8420 91 80	--- autres	2,2	0
8420 99 00	-- autres	2,2	0
8421	Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges; appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides ou des gaz		
	- Centrifugeuses, y compris lesessoreuses centrifuges		
8421 11 00	-- Écrémeuses	2,2	0
8421 12 00	-- Essoreuses à linge	2,7	0
8421 19	-- autres		
8421 19 20	--- Centrifugeuses du type utilisé dans les laboratoires	1,5	0
8421 19 70	--- autres	Exemption	0
	- Appareils pour la filtration ou l'épuration des liquides		
8421 21 00	-- pour la filtration ou l'épuration des eaux	1,7	0
8421 22 00	-- pour la filtration ou l'épuration des boissons autres que l'eau	1,7	0
8421 23 00	-- pour la filtration des huiles minérales dans les moteurs à allumage par étincelles ou par compression	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8421 29 00	-- autres	1,7	0
	- Appareils pour la filtration ou l'épuration des gaz		
8421 31 00	-- Filtres d'entrée d'air pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression	1,7	0
8421 39	-- autres		
8421 39 20	--- Appareils pour la filtration ou l'épuration de l'air	1,7	0
	--- Appareils pour la filtration ou l'épuration d'autres gaz		
8421 39 40	---- par procédé humide	1,7	0
8421 39 60	---- par procédé catalytique	1,7	0
8421 39 90	---- autres	1,7	0
	- Parties		
8421 91 00	-- de centrifugeuses, y compris d'essoreuses centrifuges	1,7	0
8421 99 00	-- autres	1,7	0
8422	Machines à laver la vaisselle; machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients; machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; autres machines et appareils à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable); machines et appareils à gazéifier les boissons		
	- Machines à laver la vaisselle		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8422 11 00	-- de type ménager	2,7	0
8422 19 00	-- autres	1,7	0
8422 20 00	- Machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients	1,7	0
8422 30 00	- Machines et appareils à remplir, fermer, boucher ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs ou autres contenants; machines et appareils à capsuler les bouteilles, pots, tubes et contenants analogues; machines et appareils à gazéifier les boissons	1,7	0
8422 40 00	- autres machines et appareils à emballer ou à emballer les marchandises (y compris les machines et appareils à emballer sous film thermorétractable)	1,7	0
8422 90	- Parties		
8422 90 10	-- de machines à laver la vaisselle	1,7	0
8422 90 90	-- autres	1,7	0
8423	Appareils et instruments de pesage, y compris les balances et balances à vérifier les pièces usinées, mais à l'exclusion des balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins; poids pour toutes balances		
8423 10	- Pèse-personnes, y compris les pèse-bébés; balances de ménage		
8423 10 10	-- Balances de ménage	1,7	0
8423 10 90	-- autres	1,7	0
8423 20 00	- Bascules à pesage continu sur transporteurs	1,7	0
8423 30 00	- Bascules à pesées constantes et balances et balances ensacheuses ou doseuses	1,7	0
	- autres appareils et instruments de pesage		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8423 81	-- d'une portée n'excédant pas 30 kg		
8423 81 10	--- Instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales	1,7	0
8423 81 30	--- Appareils et instruments pour le pesage et l'étiquetage des produits préemballés	1,7	0
8423 81 50	--- Balances de magasin	1,7	0
8423 81 90	--- autres	1,7	0
8423 82	-- d'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5 000 kg		
8423 82 10	--- Instruments de contrôle par référence à un poids prédéterminé, à fonctionnement automatique, y compris les trieuses pondérales	1,7	0
8423 82 90	--- autres	1,7	0
8423 89 00	-- autres	1,7	0
8423 90 00	- Poids pour toutes balances; parties d'appareils ou instruments de pesage	1,7	0
8424	Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre; extincteurs, même chargés; pistolets aéroglyphes et appareils similaires; machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires		
8424 10	- Extincteurs, même chargés		
8424 10 20	-- d'un poids n'excédant pas 21 kg	1,7	0
8424 10 80	-- autres	1,7	0
8424 20 00	- Pistolets aéroglyphes et appareils similaires	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8424 30	- Machines et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires		
	-- Appareils de nettoyage à eau, à moteur incorporé		
8424 30 01	--- équipés d'un dispositif de chauffage	1,7	0
	--- autres, d'une puissance de moteur		
8424 30 05	---- n'excédant pas 7,5 kW	1,7	0
8424 30 09	---- excédant 7,5 kW	1,7	0
	-- autres machines et appareils		
8424 30 10	--- à air comprimé	1,7	0
8424 30 90	--- autres	1,7	0
	- autres appareils		
8424 81	-- pour l'agriculture ou l'horticulture		
8424 81 10	--- Appareils d'arrosage	1,7	0
	--- autres		
8424 81 30	---- Appareils portatifs	1,7	0
	---- autres		
8424 81 91	----- Pulvérisateurs et poudreuses conçus pour être portés ou tirés par tracteur	1,7	0
8424 81 99	----- autres	1,7	0
8424 89 00	-- autres	1,7	0
8424 90 00	- Parties	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8425	Palans; treuils et cabestans; crics et vérins		
	- Palans		
8425 11 00	-- à moteur électrique	Exemption	0
8425 19	-- autres		
8425 19 20	--- actionnés à la main, à chaîne	Exemption	0
8425 19 80	--- autres	Exemption	0
	- autres treuils; cabestans		
8425 31 00	-- à moteur électrique	Exemption	0
8425 39	-- autres		
8425 39 30	--- à moteur à allumage par étincelles ou par compression	Exemption	0
8425 39 90	--- autres	Exemption	0
	- Crics et vérins		
8425 41 00	-- Élévateurs fixes de voitures pour garages	Exemption	0
8425 42 00	-- autres crics et vérins, hydrauliques	Exemption	0
8425 49 00	-- autres	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8426	Bigues; grues et blondins; ponts roulants, portiques de déchargement ou de manutention, ponts-grues, chariots-cavaliers et chariots-grues		
	- Ponts roulants, poutres roulantes, portiques, ponts-grues et chariots-cavaliers		
8426 11 00	-- Ponts roulants et poutres roulantes, sur supports fixes	Exemption	0
8426 12 00	-- Portiques mobiles sur pneumatiques et chariots-cavaliers	Exemption	0
8426 19 00	-- autres	Exemption	0
8426 20 00	- Grues à tour	Exemption	0
8426 30 00	- Grues sur portiques	Exemption	0
	- autres machines et appareils, autopropulsés		
8426 41 00	-- sur pneumatiques	Exemption	0
8426 49 00	-- autres	Exemption	0
	- autres machines et appareils		
8426 91	-- conçus pour être montés sur un véhicule routier		
8426 91 10	--- Grues hydrauliques pour le chargement ou le déchargement du véhicule	Exemption	0
8426 91 90	--- autres	Exemption	0
8426 99 00	-- autres	Exemption	0
8427	Chariots-gerbeurs; autres chariots de manutention munis d'un dispositif de levage		
8427 10	- Chariots autopropulsés à moteur électrique		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8427 10 10	-- élevant à une hauteur de 1 m ou plus	4,5	0
8427 10 90	-- autres	4,5	0
8427 20	- autres chariots autopropulsés		
	-- élevant à une hauteur de 1 m ou plus		
8427 20 11	--- Chariots-gerbeurs tous terrains	4,5	0
8427 20 19	--- autres	4,5	0
8427 20 90	-- autres	4,5	0
8427 90 00	- autres chariots	4	0
8428	Autres machines et appareils de levage, de chargement, de déchargement ou de manutention (ascenseurs, escaliers mécaniques, transporteurs, téléphériques, par exemple)		
8428 10	- Ascenseurs et monte-charge		
8428 10 20	-- électriques	Exemption	0
8428 10 80	-- autres	Exemption	0
8428 20	- Appareils élévateurs ou transporteurs, pneumatiques		
8428 20 30	-- spécialement conçus pour l'exploitation agricole	Exemption	0
	-- autres		
8428 20 91	--- pour produits en vrac	Exemption	0
8428 20 98	--- autres	Exemption	0
	- autres appareils élévateurs, transporteurs ou convoyeurs, à action continue, pour marchandises		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8428 31 00	-- spécialement conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains	Exemption	0
8428 32 00	-- autres, à benne	Exemption	0
8428 33 00	-- autres, à bande ou à courroie	Exemption	0
8428 39	-- autres		
8428 39 20	--- Transporteurs ou convoyeurs à rouleaux ou à galets	Exemption	0
8428 39 90	--- autres	Exemption	0
8428 40 00	- Escaliers mécaniques et trottoirs roulants	Exemption	0
8428 60 00	- Téléphériques (y compris les télésièges et remonte-pentes); mécanismes de traction pour funiculaires	Exemption	0
8428 90	- autres machines et appareils		
8428 90 30	-- Machines de laminoirs : tabliers à rouleaux pour l'amenée et le transport des produits, culbuteurs et manipulateurs de lingots, de loupes, de barres et de plaques	Exemption	0
	-- autres		
	--- Chargeurs spécialement conçus pour l'exploitation agricole		
8428 90 71	---- conçus pour être portés par tracteur agricole	Exemption	0
8428 90 79	---- autres	Exemption	0
	--- autres		
8428 90 91	---- Pelleteuses et ramasseuses mécaniques	Exemption	0
8428 90 95	---- autres	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8429	Boueurs (<i>bulldozers</i>), boueurs biais (<i>angledozers</i>), niveleuses, décapeuses (<i>scrapers</i>), pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses, compacteuses et rouleaux compresseurs, autopropulsés		
	- Boueurs (<i>bulldozers</i>) et boueurs biais (<i>angledozers</i>)		
8429 11 00	-- à chenilles	Exemption	0
8429 19 00	-- autres	Exemption	0
8429 20 00	- Niveleuses	Exemption	0
8429 30 00	- Décapeuses (<i>scrapers</i>)	Exemption	0
8429 40	- Compacteuses et rouleaux compresseurs		
	-- Rouleaux compresseurs		
8429 40 10	--- Rouleaux à vibrations	Exemption	0
8429 40 30	--- autres	Exemption	0
8429 40 90	-- Compacteuses	Exemption	0
	- Pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses et chargeuses-pelleteuses		
8429 51	-- Chargeuses et chargeuses-pelleteuses à chargement frontal		
8429 51 10	--- Chargeurs spécialement conçus pour mines au fond ou pour autres travaux souterrains	Exemption	0
	--- autres		
8429 51 91	---- Chargeuses à chenilles	Exemption	0
8429 51 99	---- autres	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8429 52	-- Engins dont la superstructure peut effectuer une rotation de 360o		
8429 52 10	--- Excavateurs à chenilles	Exemption	0
8429 52 90	--- autres	Exemption	0
8429 59 00	-- autres	Exemption	0
8430	Autres machines et appareils de terrassement, nivellement, décapage, excavation, compactage, extraction ou forage de la terre, des minéraux ou des minerais; sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux; chasse-neige		
8430 10 00	- Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux	Exemption	0
8430 20 00	- Chasse-neige	Exemption	0
	- Haveuses, abatteuses et machines à creuser les tunnels ou les galeries		
8430 31 00	-- autopropulsées	Exemption	0
8430 39 00	-- autres	Exemption	0
	- autres machines de sondage ou de forage		
8430 41 00	-- autopropulsées	Exemption	0
8430 49 00	-- autres	Exemption	0
8430 50 00	- autres machines et appareils, autopropulsés	Exemption	0
	- autres machines et appareils, non autopropulsés		
8430 61 00	-- Machines et appareils à tasser ou à compacter	Exemption	0
8430 69 00	-- autres	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8431	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines ou appareils des n ^{os} 8425 à 8430		
8431 10 00	- de machines ou appareils du n ^o 8425	Exemption	0
8431 20 00	- de machines ou appareils du n ^o 8427	4	0
	- de machines ou appareils du n ^o 8428		
8431 31 00	-- d'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques	Exemption	0
8431 39	-- autres		
8431 39 10	--- de machines de laminoirs de la sous-position 8428 90 30	Exemption	0
8431 39 70	--- autres	Exemption	0
	- de machines ou appareils des nos 8426, 8429 ou 8430		
8431 41 00	-- Godets, bennes, bennes-preneuses, pelles, grappins et pinces	Exemption	0
8431 42 00	-- Lames de boteurs (<i>bulldozers</i>) ou de boteurs biaux (<i>angledozers</i>)	Exemption	0
8431 43 00	-- Parties de machines de sondage ou de forage des n ^{os} 8430 41 ou 8430 49	Exemption	0
8431 49	-- autres		
8431 49 20	--- coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	Exemption	0
8431 49 80	--- autres	Exemption	0
8432	Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture; rouleaux pour pelouses ou terrains de sport		
8432 10	- Charrues		
8432 10 10	-- à socs	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8432 10 90	-- autres	Exemption	0
	- Herses, scarificateurs, cultivateurs, extirpateurs, houes, sarcleuses et bineuses		
8432 21 00	-- Herses à disques (pulvérisateurs)	Exemption	0
8432 29	-- autres		
8432 29 10	--- Scarificateurs et cultivateurs	Exemption	0
8432 29 30	--- Herses	Exemption	0
8432 29 50	--- Motohoues	Exemption	0
8432 29 90	--- autres	Exemption	0
8432 30	- Semoirs, plantoirs et repiqueurs		
	-- Semoirs		
8432 30 11	--- de précision, à commande centrale	Exemption	0
8432 30 19	--- autres	Exemption	0
8432 30 90	-- Plautoirs et repiqueurs	Exemption	0
8432 40	- Épandeurs de fumier et distributeurs d'engrais		
8432 40 10	-- d'engrais minéraux ou chimiques	Exemption	0
8432 40 90	-- autres	Exemption	0
8432 80 00	- autres machines, appareils et engins	Exemption	0
8432 90 00	- Parties	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8433	Machines, appareils et engins pour la récolte et le battage des produits agricoles, y compris les presses à paille ou à fourrage; tondeuses à gazon et faucheuses; machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, fruits ou autres produits agricoles, autres que les machines et appareils du n° 8437		
	- Tondeuses à gazon		
8433 11	-- à moteur, dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal		
8433 11 10	--- électriques	Exemption	0
	--- autres		
	---- autopropulsées		
8433 11 51	----- équipées d'un siège	Exemption	0
8433 11 59	----- autres	Exemption	0
8433 11 90	---- autres	Exemption	0
8433 19	-- autres		
	--- avec moteur		
8433 19 10	---- électrique	Exemption	0
	---- autres		
	----- autopropulsées		
8433 19 51	----- équipées d'un siège	Exemption	0
8433 19 59	----- autres	Exemption	0
8433 19 70	---- autres	Exemption	0
8433 19 90	--- sans moteur	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8433 20	- Faucheuses, y compris les barres de coupe à monter sur tracteur		
8433 20 10	-- Motofaucheuses	Exemption	0
	-- autres		
	--- conçues pour être tractées ou portées par tracteurs		
8433 20 51	---- dont le dispositif de coupe tourne dans un plan horizontal	Exemption	0
8433 20 59	---- autres	Exemption	0
8433 20 90	--- autres	Exemption	0
8433 30	- autres machines et appareils de fenaison		
8433 30 10	-- Râteaux faneurs, râteaux andaineurs et vire-andains	Exemption	0
8433 30 90	-- autres	Exemption	0
8433 40	- Presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses		
8433 40 10	-- Presses ramasseuses	Exemption	0
8433 40 90	-- autres	Exemption	0
	- autres machines et appareils pour la récolte; machines et appareils pour le battage		
8433 51 00	-- Moissonneuses-batteuses	Exemption	0
8433 52 00	-- autres machines et appareils pour le battage	Exemption	0
8433 53	-- Machines pour la récolte des racines ou tubercules		
8433 53 10	--- Machines pour la récolte des pommes de terre	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8433 53 30	--- Décolleteuses et machines pour la récolte des betteraves	Exemption	0
8433 53 90	--- autres	Exemption	0
8433 59	-- autres		
	--- Récolteuses-hacheuses		
8433 59 11	---- automotrices	Exemption	0
8433 59 19	---- autres	Exemption	0
8433 59 30	--- Machines à vendanger	Exemption	0
8433 59 80	--- autres	Exemption	0
8433 60 00	- Machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, fruits ou autres produits agricoles	Exemption	0
8433 90 00	- Parties	Exemption	0
8434	Machines à traire et machines et appareils de laiterie		
8434 10 00	- Machines à traire	Exemption	0
8434 20 00	- Machines et appareils de laiterie	Exemption	0
8434 90 00	- Parties	Exemption	0
8435	Presses et pressoirs, fouloirs et machines et appareils analogues pour la fabrication du vin, du cidre, des jus de fruits ou de boissons similaires		
8435 10 00	- Machines et appareils	1,7	0
8435 90 00	- Parties	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8436	Autres machines et appareils pour l'agriculture, l'horticulture, la sylviculture, l'aviculture ou l'apiculture, y compris les germoirs comportant des dispositifs mécaniques ou thermiques et les couveuses et éleveuses pour l'aviculture		
8436 10 00	- Machines et appareils pour la préparation des aliments ou provendes pour animaux	1,7	0
	- Machines et appareils pour l'aviculture, y compris les couveuses et éleveuses		
8436 21 00	-- Couveuses et éleveuses	1,7	0
8436 29 00	-- autres	1,7	0
8436 80	- autres machines et appareils		
8436 80 10	-- pour la sylviculture	1,7	0
	-- autres		
8436 80 91	--- Abreuvoirs automatiques	1,7	0
8436 80 99	--- autres	1,7	0
	- Parties		
8436 91 00	-- de machines ou appareils d'aviculture	1,7	0
8436 99 00	-- autres	1,7	0
8437	Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs; machines et appareils pour la minoterie ou le traitement des céréales ou légumes secs, autres que les machines et appareils du type fermier		
8437 10 00	- Machines pour le nettoyage, le triage ou le criblage des grains ou des légumes secs	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8437 80 00	- autres machines et appareils	1,7	0
8437 90 00	- Parties	1,7	0
8438	Machines et appareils, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre, pour la préparation ou la fabrication industrielles d'aliments ou de boissons, autres que les machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales		
8438 10	- Machines et appareils pour la boulangerie, la pâtisserie, la biscuiterie ou pour la fabrication des pâtes alimentaires		
8438 10 10	-- pour la boulangerie, la pâtisserie ou la biscuiterie	1,7	0
8438 10 90	-- pour la fabrication des pâtes alimentaires	1,7	0
8438 20 00	- Machines et appareils pour la confiserie ou pour la fabrication du cacao ou du chocolat	1,7	0
8438 30 00	- Machines et appareils pour la sucrerie	1,7	0
8438 40 00	- Machines et appareils pour la brasserie	1,7	0
8438 50 00	- Machines et appareils pour le travail des viandes	1,7	0
8438 60 00	- Machines et appareils pour la préparation des fruits ou des légumes	1,7	0
8438 80	- autres machines et appareils		
8438 80 10	-- pour le traitement et la préparation du café ou du thé	1,7	0
	-- autres		
8438 80 91	--- pour la préparation ou la fabrication des boissons	1,7	0
8438 80 99	--- autres	1,7	0
8438 90 00	- Parties	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8439	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques ou pour la fabrication ou le finissage du papier ou du carton		
8439 10 00	- Machines et appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques	1,7	0
8439 20 00	- Machines et appareils pour la fabrication du papier ou du carton	1,7	0
8439 30 00	- Machines et appareils pour le finissage du papier ou du carton	1,7	0
	- Parties		
8439 91	-- de machines ou appareils pour la fabrication de la pâte de matières fibreuses cellulosiques		
8439 91 10	--- coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	0
8439 91 90	--- autres	1,7	0
8439 99	-- autres		
8439 99 10	--- coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	0
8439 99 90	--- autres	1,7	0
8440	Machines et appareils pour le brochage ou la reliure, y compris les machines à coudre les feuillets		
8440 10	- Machines et appareils		
8440 10 10	-- Plieuses	1,7	0
8440 10 20	-- Assembleuses	1,7	0
8440 10 30	-- Couseuses ou agrafeuses	1,7	0
8440 10 40	-- Machines à relier par collage	1,7	0
8440 10 90	-- autres	1,7	0
8440 90 00	- Parties	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8441	Autres machines et appareils pour le travail de la pâte à papier, du papier ou du carton, y compris les coupeuses de tous types		
8441 10	- Coupeuses		
8441 10 10	-- Coupeuses-bobineuses	1,7	0
8441 10 20	-- Coupeuses en long ou en travers	1,7	0
8441 10 30	-- Massicots droits	1,7	0
8441 10 40	-- Massicots trilames	1,7	0
8441 10 80	-- autres	1,7	0
8441 20 00	- Machines pour la fabrication de sacs, sachets ou enveloppes	1,7	0
8441 30 00	- Machines pour la fabrication de boîtes, caisses, tubes, tambours ou contenants similaires, autrement que par moulage	1,7	0
8441 40 00	- Machines à mouler les articles en pâte à papier, papier ou carton	1,7	0
8441 80 00	- autres machines et appareils	1,7	0
8441 90	- Parties		
8441 90 10	-- de coupeuses	1,7	0
8441 90 90	-- autres	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8442	Machines, appareils et matériels (autres que les machines-outils des n ^{os} 8456 à 8465) pour la préparation ou la fabrication des clichés, planches, cylindres ou autres organes imprimants; clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple)		
8442 30	- Machines, appareils et matériel		
8442 30 10	-- Machines à composer par procédé photographique	1,7	0
	-- autres		
8442 30 91	--- Machines à fondre et à composer les caractères (linotypes, monotypes, intertypes, etc.), même avec dispositif à fondre	Exemption	0
8442 30 99	--- autres	1,7	0
8442 40 00	- Parties de ces machines, appareils ou matériel	1,7	0
8442 50	- Clichés, planches, cylindres et autres organes imprimants; pierres lithographiques, planches, plaques et cylindres préparés pour l'impression (planés, grenés, polis, par exemple)		
	-- avec image graphique		
8442 50 21	--- pour l'impression en relief	1,7	0
8442 50 23	--- pour l'impression à plat	1,7	0
8442 50 29	--- autres	1,7	0
8442 50 80	-- autres	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8443	Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442; autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles; parties et accessoires		
	- Machines et appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442		
8443 11 00	-- Machines et appareils à imprimer, offset, alimentés en bobines	1,7	0
8443 12 00	-- Machines et appareils à imprimer, offset de bureau, alimentés en feuilles d'un format ne dépassant pas 22 cm et l'autre n'excède pas 36 cm, à l'état non plié	1,7	0
8443 13	-- autres machines et appareils à imprimer, offset		
	--- alimentés en feuilles		
8443 13 10	---- usagés	1,7	0
	---- neufs, pour feuilles d'un format		
8443 13 31	----- n'excédant pas 52 × 74 cm	1,7	0
8443 13 35	----- excédant 52 × 74 cm mais n'excédant pas 74 × 107 cm	1,7	0
8443 13 39	----- excédant 74 × 107 cm	1,7	0
8443 13 90	--- autres	1,7	0
8443 14 00	-- Machines et appareils à imprimer, typographiques, alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques	1,7	0
8443 15 00	-- Machines et appareils à imprimer, typographiques, autres qu'alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques	1,7	0
8443 16 00	-- Machines et appareils à imprimer, flexographiques	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8443 17 00	-- Machines et appareils à imprimer, héliographiques	1,7	0
8443 19	-- autres		
8443 19 20	--- à imprimer les matières textiles	1,7	0
8443 19 40	--- utilisées pour la fabrication des semi-conducteurs	1,7	0
8443 19 70	--- autres	1,7	0
	- autres imprimantes, machines à copier et machines à télécopier, même combinées entre elles		
8443 31	-- Machines qui assurent au moins deux des fonctions suivantes : impression, copie ou transmission de télécopie, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau		
8443 31 10	--- Machines assurant les fonctions de copie et de transmission de copie, même munies d'une fonction impression, dont la vitesse de copie n'excède pas 12 pages monochromes par minute	Exemption	0
	--- autres		
8443 31 91	---- Machines assurant les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique	6	0
8443 31 99	---- autres	Exemption	0
8443 32	-- autres, aptes à être connectées à une machine automatique de traitement de l'information ou à un réseau		
8443 32 10	--- Imprimantes	Exemption	0
8443 32 30	--- Machines à télécopier	Exemption	0
	--- autres		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8443 32 91	---- Machines assurant les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique	6	0
8443 32 93	---- autres machines assurant une fonction de copie, incorporant un système optique	Exemption	0
8443 32 99	---- autres	2,2	0
8443 39	-- autres		
8443 39 10	--- Machines assurant les fonctions de copie par scannage de l'original et impression des copies au moyen d'un procédé électrostatique	6	0
	--- autres appareils de copie		
8443 39 31	---- à système optique	Exemption	0
8443 39 39	---- autres	3	0
8443 39 90	--- autres	2,2	0
	- Parties et accessoires		
8443 91	-- Parties et accessoires de machines et d'appareils servant à l'impression au moyen de planches, cylindres et autres organes imprimants du n° 8442		
8443 91 10	--- pour machines du n° 8443 19 40	1,7	0
	--- autres		
8443 91 91	---- coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	0
8443 91 99	---- autres	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8443 99	-- autres		
8443 99 10	--- Assemblages électroniques	Exemption	0
8443 99 90	--- autres	Exemption	0
8444 00	Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles		
8444 00 10	- Machines pour le filage	1,7	0
8444 00 90	- autres	1,7	0
8445	Machines pour la préparation des matières textiles; machines pour la filature, le doublage ou le retordage des matières textiles et autres machines et appareils pour la fabrication des fils textiles; machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles et machines pour la préparation des fils textiles en vue de leur utilisation sur les machines des n ^{os} 8446 ou 8447		
	- Machines pour la préparation des matières textiles		
8445 11 00	-- Cardes	1,7	0
8445 12 00	-- Peigneuses	1,7	0
8445 13 00	-- Bancs à broches	1,7	0
8445 19 00	-- autres	1,7	0
8445 20 00	- Machines pour la filature des matières textiles	1,7	0
8445 30	- Machines pour le doublage ou le retordage des matières textiles		
8445 30 10	-- pour le doublage des matières textiles	1,7	0
8445 30 90	-- pour le retordage des matières textiles	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8445 40 00	- Machines à bobiner (y compris les canetières) ou à dévider les matières textiles	1,7	0
8445 90 00	- autres	1,7	0
8446	Métiers à tisser		
8446 10 00	- pour tissus d'une largeur n'excédant pas 30 cm	1,7	0
	- pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, à navettes		
8446 21 00	-- à moteur	1,7	0
8446 29 00	-- autres	1,7	0
8446 30 00	- pour tissus d'une largeur excédant 30 cm, sans navettes	1,7	0
8447	Machines et métiers à bonneterie, de couture-tricotage, à guipure, à tulle, à dentelle, à broderie, à passementerie, à tresses, à filet ou à touffeter		
	- Métiers à bonneterie circulaires		
8447 11	-- avec cylindre d'un diamètre n'excédant pas 165 mm		
8447 11 10	--- fonctionnant avec des aiguilles articulées	1,7	0
8447 11 90	--- autres	1,7	0
8447 12	-- avec cylindre d'un diamètre excédant 165 mm		
8447 12 10	--- fonctionnant avec des aiguilles articulées	1,7	0
8447 12 90	--- autres	1,7	0
8447 20	- Métiers à bonneterie rectilignes; machines de couture-tricotage		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8447 20 20	-- Métiers-chaîne, y compris métiers Raschel; machines de couture-tricotage	1,7	0
8447 20 80	-- autres	1,7	0
8447 90 00	- autres	1,7	0
8448	Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n ^{os} 8444, 8445, 8446 ou 8447 (ratières, mécaniques Jacquard, casse-chaînes et casse-trames, mécanismes de changement de navettes, par exemple); parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines de la présente position ou des n ^{os} 8444, 8445, 8446 ou 8447 (broches, ailettes, garnitures de cardes, peignes, barrettes, filières, navettes, lisses et cadres de lisses, aiguilles, platines, crochets, par exemple)		
	- Machines et appareils auxiliaires pour les machines des n ^{os} 8444, 8445, 8446 ou 8447		
8448 11 00	-- Ratières (mécaniques d'armures) et mécaniques Jacquard; réducteurs, perforatrices et copieuses de cartons; machines à lacer les cartons après perforation	1,7	0
8448 19 00	-- autres	1,7	0
8448 20 00	- Parties et accessoires des machines du n ^o 8444 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires	1,7	0
	- Parties et accessoires des machines du n ^o 8445 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires		
8448 31 00	-- Garnitures de cardes	1,7	0
8448 32 00	-- de machines pour la préparation des matières textiles, autres que les garnitures de cardes	1,7	0
8448 33	-- Broches et leurs ailettes, anneaux et curseurs		
8448 33 10	--- Broches et leurs ailettes	1,7	0
8448 33 90	--- Anneaux et curseurs	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8448 39 00	-- autres	1,7	0
	- Parties et accessoires des métiers à tisser ou de leurs machines ou appareils auxiliaires		
8448 42 00	-- Peignes, lisses et cadres de lisses	1,7	0
8448 49 00	-- autres	1,7	0
	- Parties et accessoires des métiers, machines ou appareils du n° 8447 ou de leurs machines ou appareils auxiliaires		
8448 51	-- Platines, aiguilles et autres articles participant à la formation des mailles		
8448 51 10	--- Platines	1,7	0
8448 51 90	--- autres	1,7	0
8448 59 00	-- autres	1,7	0
8449 00 00	Machines et appareils pour la fabrication ou le finissage du feutre ou des nontissés, en pièce ou en forme, y compris les machines et appareils pour la fabrication de chapeaux en feutre; formes de chapellerie	1,7	0
8450	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage		
	- Machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg		
8450 11	-- Machines entièrement automatiques		
	--- d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 6 kg		
8450 11 11	---- à chargement frontal	3	0
8450 11 19	---- à chargement par le haut	3	0
8450 11 90	--- d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 6 kg mais n'excédant pas 10 kg	2,6	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8450 12 00	-- autres machines, avecessoreuse centrifuge incorporée	2,7	0
8450 19 00	-- autres	2,7	0
8450 20 00	- Machines d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 10 kg	2,2	0
8450 90 00	- Parties	2,7	0
8451	Machines et appareils (autres que les machines du n° 8450) pour le lavage, le nettoyage, l'essorage, le séchage, le repassage, le pressage (y compris les presses à fixer), le blanchiment, la teinture, l'apprêt, le finissage, l'enduction ou l'imprégnation des fils, tissus ou ouvrages en matières textiles et machines pour le revêtement des tissus ou autres supports utilisés pour la fabrication de couvre-parquets tels que le linoléum; machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus		
8451 10 00	- Machines pour le nettoyage à sec	2,2	0
	- Machines à sécher		
8451 21	-- d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 10 kg		
8451 21 10	--- d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec n'excédant pas 6 kg	2,2	0
8451 21 90	--- d'une capacité unitaire exprimée en poids de linge sec excédant 6 kg mais n'excédant pas 10 kg	2,2	0
8451 29 00	-- autres	2,2	0
8451 30	- Machines et presses à repasser, y compris les presses à fixer		
	-- à chauffage électrique d'une puissance		
8451 30 10	--- n'excédant pas 2 500 W	2,2	0
8451 30 30	--- excédant 2 500 W	2,2	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8451 30 80	-- autres	2,2	0
8451 40 00	- Machines pour le lavage, le blanchiment ou la teinture	2,2	0
8451 50 00	- Machines à enrouler, dérouler, plier, couper ou denteler les tissus	2,2	0
8451 80	- autres machines et appareils		
8451 80 10	-- Machines pour le revêtement des tissus et autres supports en vue de la fabrication de couvre-parquets, tels que linoléum, etc.	2,2	0
8451 80 30	-- Machines pour l'apprêt ou le finissage	2,2	0
8451 80 80	-- autres	2,2	0
8451 90 00	- Parties	2,2	0
8452	Machines à coudre, autres que les machines à coudre les feuillets du n° 8440; meubles, embases et couvercles spécialement conçus pour machines à coudre; aiguilles pour machines à coudre		
8452 10	- Machines à coudre de type ménager		
	-- Machines à coudre, piquant uniquement le point de navette, dont la tête pèse au plus 16 kg sans moteur ou 17 kg avec moteur; têtes de machines à coudre, piquant uniquement le point de navette, pesant au plus 16 kg sans moteur ou 17 kg avec moteur		
8452 10 11	--- Machines à coudre d'une valeur unitaire (bâtis, tables ou meubles non compris) supérieure à 65 EUR	5,7	0
8452 10 19	--- autres	9,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8452 10 90	-- autres machines à coudre et autres têtes pour machines à coudre	3,7	0
	- autres machines à coudre		
8452 21 00	-- Unités automatiques	3,7	0
8452 29 00	-- autres	3,7	0
8452 30	- Aiguilles pour machines à coudre		
8452 30 10	-- avec talon à un côté plat	2,7	0
8452 30 90	-- autres	2,7	0
8452 40 00	- Meubles, embases et couvercles pour machines à coudre et leurs parties	2,7	0
8452 90 00	- autres parties de machines à coudre	2,7	0
8453	Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux ou pour la fabrication ou la réparation des chaussures ou autres ouvrages en cuir ou en peau, autres que les machines à coudre		
8453 10 00	- Machines et appareils pour la préparation, le tannage ou le travail des cuirs ou peaux	1,7	0
8453 20 00	- Machines et appareils pour la fabrication ou la réparation des chaussures	1,7	0
8453 80 00	- autres machines et appareils	1,7	0
8453 90 00	- Parties	1,7	0
8454	Convertisseurs, poches de coulée, lingotières et machines à couler (mouler) pour métallurgie, aciérie ou fonderie		
8454 10 00	- Convertisseurs	1,7	0
8454 20 00	- Lingotières et poches de coulée	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8454 30	- Machines à couler (mouler)		
8454 30 10	-- Machines à couler sous pression	1,7	0
8454 30 90	-- autres	1,7	0
8454 90 00	- Parties	1,7	0
8455	Laminoirs à métaux et leurs cylindres		
8455 10 00	- Laminoirs à tubes	2,7	0
	- autres laminoirs		
8455 21 00	-- Laminoirs à chaud et laminoirs combinés à chaud et à froid	2,7	0
8455 22 00	-- Laminoirs à froid	2,7	0
8455 30	- Cylindres de laminoirs		
8455 30 10	-- en fonte	2,7	0
	-- en acier forgé		
8455 30 31	--- Cylindres de travail à chaud; cylindres d'appui à chaud et à froid	2,7	0
8455 30 39	--- Cylindres de travail à froid	2,7	0
8455 30 90	-- en acier coulé ou moulé	2,7	0
8455 90 00	- autres parties	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8456	Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons, par ultrasons, par électro-érosion, par procédés électrochimiques, par faisceaux d'électrons, par faisceaux ioniques ou par jet de plasma		
8456 10 00	- opérant par laser ou autre faisceau de lumière ou de photons	4,5	0
8456 20 00	- opérant par ultra-sons	3,5	0
8456 30	- opérant par électro-érosion		
	-- à commande numérique		
8456 30 11	--- par fil	3,5	0
8456 30 19	--- autres	3,5	0
8456 30 90	-- autres	3,5	0
8456 90 00	- autres	3,5	0
8457	Centres d'usinage, machines à poste fixe et machines à stations multiples, pour le travail des métaux		
8457 10	- Centres d'usinage		
8457 10 10	-- horizontaux	2,7	0
8457 10 90	-- autres	2,7	0
8457 20 00	- Machines à poste fixe	2,7	0
8457 30	- Machines à stations multiples		
8457 30 10	-- à commande numérique	2,7	0
8457 30 90	-- autres	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8458	Tours (y compris les centres de tournage) travaillant par enlèvement de métal		
	- Tours horizontaux		
8458 11	-- à commande numérique		
8458 11 20	--- Centres de tournage	2,7	0
	--- Tours automatiques		
8458 11 41	---- monobroche	2,7	0
8458 11 49	---- multibroches	2,7	0
8458 11 80	--- autres	2,7	0
8458 19	-- autres		
8458 19 20	--- Tours parallèles	2,7	0
8458 19 40	--- Tours automatiques	2,7	0
8458 19 80	--- autres	2,7	0
	- autres tours		
8458 91	-- à commande numérique		
8458 91 20	--- Centres de tournage	2,7	0
8458 91 80	--- autres	2,7	0
8458 99 00	-- autres	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8459	Machines (y compris les unités d'usinage à glissières) à percer, aléser, fraiser, fileter ou tarauder les métaux par enlèvement de matière, autres que les tours (y compris les centres de tournage) du n° 8458		
8459 10 00	- Unités d'usinage à glissières	2,7	0
	- autres machines à percer		
8459 21 00	-- à commande numérique	2,7	0
8459 29 00	-- autres	2,7	0
	- autres aléseuses-fraiseuses		
8459 31 00	-- à commande numérique	1,7	0
8459 39 00	-- autres	1,7	0
8459 40	- autres machines à aléser		
8459 40 10	-- à commande numérique	1,7	0
8459 40 90	-- autres	1,7	0
	- Machines à fraiser, à console		
8459 51 00	-- à commande numérique	2,7	0
8459 59 00	-- autres	2,7	0
	- autres machines à fraiser		
8459 61	-- à commande numérique		
8459 61 10	--- Machines à fraiser les outils	2,7	0
8459 61 90	--- autres	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8459 69	-- autres		
8459 69 10	--- Machines à fraiser les outils	2,7	0
8459 69 90	--- autres	2,7	0
8459 70 00	- autres machines à fileter ou à tarauder	2,7	0
8460	Machines à ébarber, affûter, meuler, rectifier, roder, polir ou à faire d'autres opérations de finissage, travaillant des métaux ou des cermets à l'aide de meules, d'abrasifs ou de produits de polissage, autres que les machines à tailler ou à finir les engrenages du n° 8461		
	- Machines à rectifier les surfaces planes dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près		
8460 11 00	-- à commande numérique	2,7	0
8460 19 00	-- autres	2,7	0
	- autres machines à rectifier, dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près		
8460 21	-- à commande numérique		
	--- pour surfaces cylindriques		
8460 21 11	---- Machines à rectifier de révolution intérieure	2,7	0
8460 21 15	---- Machines à rectifier sans centre	2,7	0
8460 21 19	---- autres	2,7	0
8460 21 90	--- autres	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8460 29	-- autres		
	--- pour surfaces cylindriques		
8460 29 11	---- Machines à rectifier de révolution intérieure	2,7	0
8460 29 19	---- autres	2,7	0
8460 29 90	--- autres	2,7	0
	- Machines à affûter		
8460 31 00	-- à commande numérique	1,7	0
8460 39 00	-- autres	1,7	0
8460 40	- Machines à glacer ou à roder		
8460 40 10	-- à commande numérique	1,7	0
8460 40 90	-- autres	1,7	0
8460 90	- autres		
8460 90 10	-- dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près	2,7	0
8460 90 90	-- autres	1,7	0
8461	Machines à raboter, étaux-limeurs, machines à mortaiser, brocher, tailler les engrenages, finir les engrenages, scier, tronçonner et autres machines-outils travaillant par enlèvement de métal ou de cermets, non dénommées ni comprises ailleurs		
8461 20 00	- Étaux-limeurs et machines à mortaiser	1,7	0
8461 30	- Machines à brocher		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8461 30 10	-- à commande numérique	1,7	0
8461 30 90	-- autres	1,7	0
8461 40	- Machines à tailler ou à finir les engrenages		
	-- Machines à tailler les engrenages		
	--- à tailler les engrenages cylindriques		
8461 40 11	---- à commande numérique	2,7	0
8461 40 19	---- autres	2,7	0
	--- à tailler les autres engrenages		
8461 40 31	---- à commande numérique	1,7	0
8461 40 39	---- autres	1,7	0
	-- Machines à finir les engrenages		
	--- dont le positionnement dans un des axes peut être réglé à au moins 0,01 mm près		
8461 40 71	---- à commande numérique	2,7	0
8461 40 79	---- autres	2,7	0
8461 40 90	--- autres	1,7	0
8461 50	- Machines à scier ou à tronçonner		
	-- Machines à scier		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8461 50 11	--- à scie circulaire	1,7	0
8461 50 19	--- autres	1,7	0
8461 50 90	-- Machines à tronçonner	1,7	0
8461 90 00	- autres	2,7	0
8462	Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets pour le travail des métaux; machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser, planer, cisailier, poinçonner ou gruger les métaux; presses pour le travail des métaux ou des carbures métalliques autres que celles visées ci-dessus		
8462 10	- Machines (y compris les presses) à forger ou à estamper, moutons, marteaux-pilons et martinets		
8462 10 10	-- à commande numérique	2,7	0
8462 10 90	-- autres	1,7	0
	- Machines (y compris les presses) à rouler, cintrer, plier, dresser ou planer		
8462 21	-- à commande numérique		
8462 21 10	--- pour le travail des produits plats	2,7	0
8462 21 80	--- autres	2,7	0
8462 29	-- autres		
8462 29 10	--- pour le travail des produits plats	1,7	0
	--- autres		
8462 29 91	---- hydrauliques	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8462 29 98	---- autres	1,7	0
	- Machines (y compris les presses) à cisailer, autres que les machines combinées à poinçonner et à cisailer		
8462 31 00	-- à commande numérique	2,7	0
8462 39	-- autres		
8462 39 10	--- pour le travail des produits plats	1,7	0
	--- autres		
8462 39 91	---- hydrauliques	1,7	0
8462 39 99	---- autres	1,7	0
	- Machines (y compris les presses) à poinçonner ou à gruger, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailer		
8462 41	-- à commande numérique		
8462 41 10	--- pour le travail des produits plats	2,7	0
8462 41 90	--- autres	2,7	0
8462 49	-- autres		
8462 49 10	--- pour le travail des produits plats	1,7	0
8462 49 90	--- autres	1,7	0
	- autres		
8462 91	-- Presses hydrauliques		
8462 91 10	--- Presses pour le moulage des poudres métalliques par frittage, et presses à paqueter les ferrailles	2,7	0
	--- autres		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8462 91 50	---- à commande numérique	2,7	0
8462 91 90	---- autres	2,7	0
8462 99	-- autres		
8462 99 10	--- Presses pour le moulage des poudres métalliques par frittage, et presses à paqueter les ferrailles	2,7	0
	--- autres		
8462 99 50	---- à commande numérique	2,7	0
8462 99 90	---- autres	2,7	0
8463	Autres machines-outils pour le travail des métaux ou des cermets, travaillant sans enlèvement de matière		
8463 10	- Bancs à étirer les barres, tubes, profilés, fils ou similaires		
8463 10 10	-- Bancs à étirer les fils	2,7	0
8463 10 90	-- autres	2,7	0
8463 20 00	- Machines pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage	2,7	0
8463 30 00	- Machines pour le travail des métaux sous forme de fil	2,7	0
8463 90 00	- autres	2,7	0
8464	Machines-outils pour le travail de la pierre, des produits céramiques, du béton, de l'amiante-ciment ou de matières minérales similaires, ou pour le travail à froid du verre		
8464 10 00	- Machines à scier	2,2	0
8464 20	- Machines à meuler ou à polir		
	-- pour le travail du verre		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8464 20 11	--- des verres d'optique	2,2	0
8464 20 19	--- autres	2,2	0
8464 20 20	-- pour le travail des produits céramiques	2,2	0
8464 20 95	-- autres	2,2	0
8464 90	- autres		
8464 90 20	-- pour le travail des produits céramiques	2,2	0
8464 90 80	-- autres	2,2	0
8465	Machines-outils (y compris les machines à clouer, agraffer, coller ou autrement assembler) pour le travail du bois, du liège, de l'os, du caoutchouc durci, des matières plastiques dures ou matières dures similaires		
8465 10	- Machines pouvant effectuer différents types d'opérations d'usinage, sans changement d'outils entre ces opérations		
8465 10 10	-- avec reprise manuelle de la pièce entre chaque opération	2,7	0
8465 10 90	-- sans reprise manuelle de la pièce entre chaque opération	2,7	0
	- autres		
8465 91	-- Machines à scier		
8465 91 10	--- à ruban	2,7	0
8465 91 20	--- Scies circulaires	2,7	0
8465 91 90	--- autres	2,7	0
8465 92 00	-- Machines à dégauchir ou à raboter; machines à fraiser ou à moulurer	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8465 93 00	-- Machines à meuler, à poncer ou à polir	2,7	0
8465 94 00	-- Machines à cintrer ou à assembler	2,7	0
8465 95 00	-- Machines à percer ou à mortaiser	2,7	0
8465 96 00	-- Machines à fendre, à trancher ou à dérouler	2,7	0
8465 99	-- autres		
8465 99 10	--- Tours	2,7	0
8465 99 90	--- autres	2,7	0
8466	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines des n ^{os} 8456 à 8465, y compris les porte-pièces et porte-outils, les filières à déclenchement automatique, les dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils; porte-outils pour outils ou outillage à main, de tous types		
8466 10	- Porte-outils et filières à déclenchement automatique		
	-- Porte-outils		
8466 10 20	--- Mandrins, pinces et douilles	1,2	0
	--- autres		
8466 10 31	---- pour tours	1,2	0
8466 10 38	---- autres	1,2	0
8466 10 80	-- Filières à déclenchement automatique	1,2	0
8466 20	- Porte-pièces		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8466 20 20	-- Montages d'usinage et leurs ensembles de composants standard	1,2	0
	-- autres		
8466 20 91	--- pour tours	1,2	0
8466 20 98	--- autres	1,2	0
8466 30 00	- Dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux se montant sur machines-outils	1,2	0
	- autres		
8466 91	-- pour machines du n° 8464		
8466 91 20	--- coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1,2	0
8466 91 95	--- autres	1,2	0
8466 92	-- pour machines du n° 8465		
8466 92 20	--- coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	1,2	0
8466 92 80	--- autres	1,2	0
8466 93 00	-- pour machines des n°s 8456 à 8461	1,2	0
8466 94 00	-- pour machines des n°s 8462 ou 8463	1,2	0
8467	Outils pneumatiques, hydrauliques ou à moteur (électrique ou non électrique) incorporé, pour emploi à la main		
	- Pneumatiques		
8467 11	-- rotatifs (même à percussion)		
8467 11 10	--- pour le travail des métaux	1,7	0
8467 11 90	--- autres	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8467 19 00	-- autres	1,7	0
	- à moteur électrique incorporé		
8467 21	-- Perceuses de tous genres, y compris les perforatrices rotatives		
8467 21 10	--- fonctionnant sans source d'énergie extérieure	2,7	0
	--- autres		
8467 21 91	---- électropneumatiques	2,7	0
8467 21 99	---- autres	2,7	0
8467 22	-- Scies et tronçonneuses		
8467 22 10	--- Tronçonneuses	2,7	0
8467 22 30	--- Scies circulaires	2,7	0
8467 22 90	--- autres	2,7	0
8467 29	-- autres		
8467 29 10	--- du type utilisé pour le travail des matières textiles	2,7	0
	--- autres		
8467 29 30	---- fonctionnant sans source d'énergie extérieure	2,7	0
	---- autres		
	----- Meuleuses et ponceuses		
8467 29 51	----- Meuleuses d'angle	2,7	0
8467 29 53	----- Ponceuses à bandes	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8467 29 59	----- autres	2,7	0
8467 29 70	----- Rabots	2,7	0
8467 29 80	----- Cisailles à tailler les haies, ciseaux à pelouse et désherbeuses	2,7	0
8467 29 90	----- autres	2,7	0
	- autres outils		
8467 81 00	-- Tronçonneuses à chaîne	1,7	0
8467 89 00	-- autres	1,7	0
	- Parties		
8467 91 00	-- de tronçonneuses à chaîne	1,7	0
8467 92 00	-- d'outils pneumatiques	1,7	0
8467 99 00	-- autres	1,7	0
8468	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage, même pouvant couper, autres que ceux du n° 8515; machines et appareils aux gaz pour la trempe superficielle		
8468 10 00	- Chalumeaux guidés à la main	2,2	0
8468 20 00	- autres machines et appareils aux gaz	2,2	0
8468 80 00	- autres machines et appareils	2,2	0
8468 90 00	- Parties	2,2	0
8469 00	Machines à écrire autres que les imprimantes du n° 8443; machines pour le traitement des textes		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8469 00 10	- Machines pour le traitement des textes	Exemption	0
	- autres		
8469 00 91	-- électriques	2,3	0
8469 00 99	-- autres	2,5	0
8470	Machines à calculer et machines de poche permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations, comportant une fonction de calcul; machines comptables, machines à affranchir, à établir les tickets et machines similaires, comportant un dispositif de calcul; caisses enregistreuses		
8470 10 00	- Calculatrices électroniques pouvant fonctionner sans source d'énergie électrique extérieure et machines de poche comportant une fonction de calcul permettant d'enregistrer, de reproduire et d'afficher des informations	Exemption	0
	- autres machines à calculer électroniques		
8470 21 00	-- comportant un organe imprimant	Exemption	0
8470 29 00	-- autres	Exemption	0
8470 30 00	- autres machines à calculer	Exemption	0
8470 50 00	- Caisses enregistreuses	Exemption	0
8470 90 00	- autres	Exemption	0
8471	Machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités; lecteurs magnétiques ou optiques, machines de mise d'informations sur support sous forme codée et machines de traitement de ces informations, non dénommés ni compris ailleurs		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8471 30 00	- Machines automatiques de traitement de l'information, portatives, d'un poids n'excédant pas 10 kg, comportant au moins une unité centrale de traitement, un clavier et un écran	Exemption	0
	- autres machines automatiques de traitement de l'information		
8471 41 00	-- comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et, qu'elles soient ou non combinées, une unité d'entrée et une unité de sortie	Exemption	0
8471 49 00	-- autres, se présentant sous forme de systèmes	Exemption	0
8471 50 00	- Unités de traitement autres que celles des n ^{os} 8471 41 ou 8471 49, pouvant comporter, sous une même enveloppe, un ou deux des types d'unités suivants : unité de mémoire, unité d'entrée et unité de sortie	Exemption	0
8471 60	- Unités d'entrée ou de sortie, pouvant comporter, sous la même enveloppe, des unités de mémoire		
8471 60 60	-- Claviers	Exemption	0
8471 60 70	-- autres	Exemption	0
8471 70	- Unités de mémoire		
8471 70 20	-- Unités de mémoire centrales	Exemption	0
	-- autres		
	--- Unités de mémoire à disques		
8471 70 30	---- optiques, y compris les magnéto-optiques	Exemption	0
	---- autres		
8471 70 50	----- Unités de mémoire à disques durs	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8471 70 70	----- autres	Exemption	0
8471 70 80	--- Unités de mémoire à bandes	Exemption	0
8471 70 98	--- autres	Exemption	0
8471 80 00	- autres unités de machines automatiques de traitement de l'information	Exemption	0
8471 90 00	- autres	Exemption	0
8472	Autres machines et appareils de bureau (duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à imprimer les adresses, distributeurs automatiques de billets de banque, machines à trier, à compter ou à encartoucher les pièces de monnaie, appareils à tailler les crayons, appareils à perforer ou à agraffer, par exemple)		
8472 10 00	- Duplicateurs	2	0
8472 30 00	- Machines pour le triage, le pliage, la mise sous enveloppe ou sous bande du courrier, machines à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance et machines à apposer ou à oblitérer les timbres	2,2	0
8472 90	- autres		
8472 90 10	-- Machines à trier, à compter et à encartoucher les monnaies	2,2	0
8472 90 30	-- Guichets de banque automatiques	Exemption	0
8472 90 70	-- autres	2,2	0
8473	Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines ou appareils des n ^{os} 8469 à 8472		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8473 10	- Parties et accessoires des machines du n° 8469		
	-- Assemblages électroniques		
8473 10 11	--- des machines de la sous-position 8469 00 10	Exemption	0
8473 10 19	--- autres	3	0
8473 10 90	-- autres	Exemption	0
	- Parties et accessoires des machines du n° 8470		
8473 21	-- des machines à calculer électroniques des n ^{os} 8470 10, 8470 21 ou 8470 29		
8473 21 10	--- Assemblages électroniques	Exemption	0
8473 21 90	--- autres	Exemption	0
8473 29	-- autres		
8473 29 10	--- Assemblages électroniques	Exemption	0
8473 29 90	--- autres	Exemption	0
8473 30	- Parties et accessoires des machines du n° 8471		
8473 30 20	-- Assemblages électroniques	Exemption	0
8473 30 80	-- autres	Exemption	0
8473 40	- Parties et accessoires des machines du n° 8472		
	-- Assemblages électroniques		
8473 40 11	--- des machines de la sous-position 8472 90 30	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8473 40 18	--- autres	3	0
8473 40 80	-- autres	Exemption	0
8473 50	- Parties et accessoires qui peuvent être utilisés indifféremment avec les machines ou appareils de plusieurs des n ^{os} 8469 à 8472		
8473 50 20	-- Assemblages électroniques	Exemption	0
8473 50 80	-- autres	Exemption	0
8474	Machines et appareils à trier, cribler, séparer, laver, concasser, broyer, mélanger ou malaxer les terres, pierres, minerais ou autres matières minérales solides (y compris les poudres et les pâtes); machines à agglomérer, former ou mouler les combustibles minéraux solides, les pâtes céramiques, le ciment, le plâtre ou autres matières minérales en poudre ou en pâte; machines à former les moules de fonderie en sable		
8474 10 00	- Machines et appareils à trier, cribler, séparer ou laver	Exemption	0
8474 20	- Machines et appareils à concasser, broyer ou pulvériser		
8474 20 10	-- les matières minérales des types utilisés dans l'industrie céramique	Exemption	0
8474 20 90	-- autres	Exemption	0
	- Machines et appareils à mélanger ou à malaxer		
8474 31 00	-- Bétonnières et appareils à gâcher le ciment	Exemption	0
8474 32 00	-- Machines à mélanger les matières minérales au bitume	Exemption	0
8474 39	-- autres		
8474 39 10	--- Machines et appareils à mélanger ou malaxer les matières minérales du type utilisé dans l'industrie céramique	Exemption	0
8474 39 90	--- autres	Exemption	0
8474 80	- autres machines et appareils		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8474 80 10	-- Machines à agglomérer, former ou mouler les pâtes céramiques	Exemption	0
8474 80 90	-- autres	Exemption	0
8474 90	- Parties		
8474 90 10	-- coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	Exemption	0
8474 90 90	-- autres	Exemption	0
8475	Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre; machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre		
8475 10 00	- Machines pour l'assemblage des lampes, tubes ou valves électriques ou électroniques ou des lampes pour la production de la lumière-éclair, qui comportent une enveloppe en verre	1,7	0
	- Machines pour la fabrication ou le travail à chaud du verre ou des ouvrages en verre		
8475 21 00	-- Machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches	1,7	0
8475 29 00	-- autres	1,7	0
8475 90 00	- Parties	1,7	0
8476	Machines automatiques de vente de produits (timbres-poste, cigarettes, denrées alimentaires, boissons, par exemple), y compris les machines pour changer la monnaie		
	- Machines automatiques de vente de boissons		
8476 21 00	-- comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	1,7	0
8476 29 00	-- autres	1,7	0
	- autres machines		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8476 81 00	-- comportant un dispositif de chauffage ou de réfrigération	1,7	0
8476 89 00	-- autres	1,7	0
8476 90 00	- Parties	1,7	0
8477	Machines et appareils pour le travail du caoutchouc ou des matières plastiques ou pour la fabrication de produits en ces matières, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre		
8477 10 00	- Machines à mouler par injection	1,7	0
8477 20 00	- Extrudeuses	1,7	0
8477 30 00	- Machines à mouler par soufflage	1,7	0
8477 40 00	- Machines à mouler sous vide et autres machines à thermoformer	1,7	0
	- autres machines et appareils à mouler ou à former		
8477 51 00	-- à mouler ou à rechapier les pneumatiques ou à mouler ou à former les chambres à air	1,7	0
8477 59	-- autres		
8477 59 10	--- Presses	1,7	0
8477 59 80	--- autres	1,7	0
8477 80	- autres machines et appareils		
	-- Machines pour la fabrication de produits spongieux ou alvéolaires		
8477 80 11	--- Machines pour la transformation des résines réactives	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8477 80 19	--- autres	1,7	0
	-- autres		
8477 80 91	--- Machines à fragmenter	1,7	0
8477 80 93	--- Mélangeurs, malaxeurs et agitateurs	1,7	0
8477 80 95	--- Machines de découpage et machines à refendre	1,7	0
8477 80 99	--- autres	1,7	0
8477 90	- Parties		
8477 90 10	-- coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	0
8477 90 80	-- autres	1,7	0
8478	Machines et appareils pour la préparation ou la transformation du tabac, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre		
8478 10 00	- Machines et appareils	1,7	0
8478 90 00	- Parties	1,7	0
8479	Machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre		
8479 10 00	- Machines et appareils pour les travaux publics, le bâtiment ou les travaux analogues	Exemption	0
8479 20 00	- Machines et appareils pour l'extraction ou la préparation des huiles ou graisses végétales fixes ou animales	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8479 30	- Presses pour la fabrication de panneaux de particules ou de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses et autres machines et appareils pour le traitement du bois ou du liège		
8479 30 10	-- Presses	1,7	0
8479 30 90	-- autres	1,7	0
8479 40 00	- Machines de corderie ou de câblerie	1,7	0
8479 50 00	- Robots industriels, non dénommés ni compris ailleurs	1,7	0
8479 60 00	- Appareils à évaporation pour le rafraîchissement de l'air	1,7	0
	- autres machines et appareils		
8479 81 00	-- pour le traitement des métaux, y compris les bobineuses pour enroulements électriques	1,7	0
8479 82 00	-- à mélanger, malaxer, concasser, broyer, cribler, tamiser, homogénéiser, émulsionner ou brasser	1,7	0
8479 89	-- autres		
8479 89 30	--- Soutènement marchant hydraulique pour mines	1,7	0
8479 89 60	--- Appareillages dits de "graissage centralisé"	1,7	0
8479 89 91	--- Machines et appareils pour émailler et décorer des produits céramiques	1,7	0
8479 89 97	--- autres	1,7	0
8479 90	- Parties		
8479 90 20	-- coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	1,7	0
8479 90 80	-- autres	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8480	Châssis de fonderie; plaques de fond pour moules; modèles pour moules; moules pour les métaux (autres que les lingotières), les carbures métalliques, le verre, les matières minérales, le caoutchouc ou les matières plastiques		
8480 10 00	- Châssis de fonderie	1,7	0
8480 20 00	- Plaques de fond pour moules	1,7	0
8480 30	- Modèles pour moules		
8480 30 10	-- en bois	1,7	0
8480 30 90	-- autres	2,7	0
	- Moules pour les métaux ou les carbures métalliques		
8480 41 00	-- pour le moulage par injection ou par compression	1,7	0
8480 49 00	-- autres	1,7	0
8480 50 00	- Moules pour le verre	1,7	0
8480 60	- Moules pour les matières minérales		
8480 60 10	-- pour le moulage par compression	1,7	0
8480 60 90	-- autres	1,7	0
	- Moules pour le caoutchouc ou les matières plastiques		
8480 71 00	-- pour le moulage par injection ou par compression	1,7	0
8480 79 00	-- autres	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8481	Articles de robinetterie et organes similaires pour tuyauteries, chaudières, réservoirs, cuves ou contenants similaires, y compris les détendeurs et les vannes thermostatiques		
8481 10	- Détendeurs		
8481 10 05	-- combinés avec filtres ou lubrificateurs	2,2	0
	-- autres		
8481 10 19	--- en fonte ou en acier	2,2	0
8481 10 99	--- autres	2,2	0
8481 20	- Valves pour transmissions oléohydrauliques ou pneumatiques		
8481 20 10	-- Valves pour transmissions oléohydrauliques	2,2	0
8481 20 90	-- Valves pour transmissions pneumatiques	2,2	0
8481 30	- Clapets et soupapes de retenue		
8481 30 91	-- en fonte ou en acier	2,2	0
8481 30 99	-- autres	2,2	0
8481 40	- Soupapes de trop-plein ou de sûreté		
8481 40 10	-- en fonte ou en acier	2,2	0
8481 40 90	-- autres	2,2	0
8481 80	- autres articles de robinetterie et organes similaires		
	-- Robinetterie sanitaire		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8481 80 11	--- Mélangeurs, mitigeurs	2,2	0
8481 80 19	--- autres	2,2	0
	-- Robinetterie pour radiateurs de chauffage central		
8481 80 31	--- Robinets thermostatiques	2,2	0
8481 80 39	--- autres	2,2	0
8481 80 40	-- Valves pour pneumatiques et chambres à air	2,2	0
	-- autres		
	--- Vannes de régulation		
8481 80 51	---- de température	2,2	0
8481 80 59	---- autres	2,2	0
	--- autres		
	---- Robinets et vannes à passage direct		
8481 80 61	----- en fonte	2,2	0
8481 80 63	----- en acier	2,2	0
8481 80 69	----- autres	2,2	0
	---- Robinets à soupapes		
8481 80 71	----- en fonte	2,2	0
8481 80 73	----- en acier	2,2	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8481 80 79	----- autres	2,2	0
8481 80 81	---- Robinets à tournant sphérique, conique ou cylindrique	2,2	0
8481 80 85	---- Robinets à papillon	2,2	0
8481 80 87	---- Robinets à membrane	2,2	0
8481 80 99	---- autres	2,2	0
8481 90 00	- Parties	2,2	0
8482	Roulements à billes, à galets, à rouleaux ou à aiguilles		
8482 10	- Roulements à billes		
8482 10 10	-- dont le plus grand diamètre extérieur n'excède pas 30 mm	8	0
8482 10 90	-- autres	8	0
8482 20 00	- Roulements à rouleaux coniques, y compris les assemblages de cônes et rouleaux coniques	8	0
8482 30 00	- Roulements à rouleaux en forme de tonneau	8	0
8482 40 00	- Roulements à aiguilles	8	0
8482 50 00	- Roulements à rouleaux cylindriques	8	0
8482 80 00	- autres, y compris les roulements combinés	8	0
	- Parties		
8482 91	-- Billes, galets, rouleaux et aiguilles		
8482 91 10	--- Rouleaux coniques	8	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8482 91 90	--- autres	7,7	0
8482 99 00	-- autres	8	0
8483	Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles; paliers et coussinets; engrenages et roues de friction; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple; volants et poulies, y compris les poulies à moulins; embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation		
8483 10	- Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et les vilebrequins) et manivelles		
	-- Manivelles et vilebrequins		
8483 10 21	--- coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	4	0
8483 10 25	--- en acier forgé	4	0
8483 10 29	--- autres	4	0
8483 10 50	-- Arbres articulés	4	0
8483 10 95	-- autres	4	0
8483 20	- Paliers à roulements incorporés		
8483 20 10	-- du type utilisé pour véhicules aériens et véhicules spatiaux	6	0
8483 20 90	-- autres	6	0
8483 30	- Paliers, autres qu'à roulements incorporés; coussinets		
	-- Paliers		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8483 30 32	--- pour roulements de tous genres	5,7	0
8483 30 38	--- autres	3,4	0
8483 30 80	-- Coussinets	3,4	0
8483 40	- Engrenages et roues de friction, autres que les roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément; broches filetées à billes ou à rouleaux; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple		
	-- Engrenages		
8483 40 21	--- à roues cylindriques	3,7	0
8483 40 23	--- à roues coniques ou cylindroconiques	3,7	0
8483 40 25	--- à vis sans fin	3,7	0
8483 40 29	--- autres	3,7	0
8483 40 30	-- Broches filetées à billes ou à rouleaux	3,7	0
	-- Réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse		
8483 40 51	--- Réducteurs, multiplicateurs et boîtes de vitesses	3,7	0
8483 40 59	--- autres	3,7	0
8483 40 90	-- autres	3,7	0
8483 50	- Volants et poulies, y compris les poulies à mofles		
8483 50 20	-- coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	2,7	0
8483 50 80	-- autres	2,7	0
8483 60	- Embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8483 60 20	-- coulés ou moulés en fonte, fer ou acier	2,7	0
8483 60 80	-- autres	2,7	0
8483 90	- Roues dentées et autres organes élémentaires de transmission présentés séparément; parties		
8483 90 20	-- Parties de paliers pour roulements de tous genres	5,7	0
	-- autres		
8483 90 81	--- coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	2,7	0
8483 90 89	--- autres	2,7	0
8484	Joint s métalloplastiques; jeux ou assortiments de joints de composition différente présentés en pochettes, enveloppes ou emballages analogues; joints d'étanchéité mécaniques		
8484 10 00	- Joint s métalloplastiques	1,7	0
8484 20 00	- Joint s d'étanchéité mécaniques	1,7	0
8484 90 00	- autres	1,7	0
8486	Machines et appareils utilisés exclusivement ou principalement pour la fabrication des lingots, des plaquettes ou des dispositifs à semi-conducteur, des circuits intégrés électroniques ou des dispositifs d'affichage à écran plat; machines et appareils visés à la note 9 C) du présent Chapitre; parties et accessoires		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8486 10 00	- Machines et appareils pour la fabrication de lingots ou de plaquettes	Exemption	0
8486 20	- Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs à semi-conducteur ou des circuits intégrés électroniques		
8486 20 10	-- Machine-outils opérant par ultrasons	3,5	0
8486 20 90	-- autres	Exemption	0
8486 30	- Machines et appareils pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat		
8486 30 10	-- Appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour substrats pour affichage à cristaux liquides	2,4	0
8486 30 30	-- Appareils pour la gravure à sec sur les substrats pour affichage à cristaux liquides	3,5	0
8486 30 50	-- Appareils à dépôt physique par pulvérisation cathodique sur des substrats pour affichage à cristaux liquides	3,7	0
8486 30 90	-- autres	Exemption	0
8486 40 00	- Machines et appareils visés à la note 9 C) du présent chapitre	Exemption	0
8486 90	- Parties et accessoires		
8486 90 10	-- Porte-outils et filières à déclenchement automatique; porte-pièces	1,2	0
	-- autres		
8486 90 20	--- Parties de tournettes de dépôts destinées à couvrir de résines photosensibles les substrats pour affichage à cristaux liquides	1,7	0
8486 90 30	--- Parties de machines à ébavurer pour nettoyer les fils métalliques des dispositifs à semiconducteur avant la phase d'électrodéposition	1,7	0
8486 90 40	--- Parties d'appareils à dépôt physique par pulvérisation cathodique sur des substrats pour affichage à cristaux liquides	3,7	0
8486 90 50	--- Parties et accessoires pour appareils pour la gravure à sec sur les substrats pour affichage à cristaux liquides	1,2	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8486 90 60	--- Parties et accessoires pour appareils à dépôt chimique en phase vapeur pour substrats pour affichage à cristaux liquides	1,7	0
8486 90 70	--- Parties et accessoires pour machines opérant par procédé ultrasonique	1,2	0
8486 90 90	--- autres	Exemption	0
8487	Parties de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent chapitre, ne comportant pas de connexions électriques, de parties isolées électriquement, de bobinages, de contacts ni d'autres caractéristiques électriques		
8487 10	- Hélices pour bateaux et leurs pales		
8487 10 10	-- en bronze	1,7	0
8487 10 90	-- autres	1,7	0
8487 90	- autres		
8487 90 10	-- en fonte non malléable	1,7	0
8487 90 30	-- en fonte malléable	1,7	0
	-- en fer ou en acier		
8487 90 51	--- en acier coulé ou moulé	1,7	0
8487 90 53	--- en fer ou acier, forgé	1,7	0
8487 90 55	--- en fer ou acier, estampé	1,7	0
8487 90 59	--- autres	1,7	0
8487 90 90	-- autres	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
85	CHAPITRE 85 - MACHINES, APPAREILS ET MATÉRIELS ÉLECTRIQUES ET LEURS PARTIES; APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON, APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DES IMAGES ET DU SON EN TÉLÉVISION, ET PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES APPAREILS		
8501	Moteurs et machines génératrices, électriques, à l'exclusion des groupes électrogènes		
8501 10	- Moteurs d'une puissance n'excédant pas 37,5 W		
8501 10 10	-- Moteurs synchrones d'une puissance n'excédant pas 18 W	4,7	0
	-- autres		
8501 10 91	--- Moteurs universels	2,7	0
8501 10 93	--- Moteurs à courant alternatif	2,7	0
8501 10 99	--- Moteurs à courant continu	2,7	0
8501 20 00	- Moteurs universels d'une puissance excédant 37,5 W	2,7	0
	- autres moteurs à courant continu; machines génératrices à courant continu		
8501 31 00	-- d'une puissance n'excédant pas 750 W	2,7	0
8501 32	-- d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW		
8501 32 20	--- d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 7,5 kW	2,7	0
8501 32 80	--- d'une puissance excédant 7,5 kW mais n'excédant pas 75 kW	2,7	0
8501 33 00	-- d'une puissance excédant 75 kW mais n'excédant pas 375 kW	2,7	0
8501 34	-- d'une puissance excédant 375 kW		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8501 34 50	--- Moteurs de traction	2,7	0
	--- autres, d'une puissance		
8501 34 92	---- excédant 375 kW mais n'excédant pas 750 kW	2,7	0
8501 34 98	---- excédant 750 kW	2,7	0
8501 40	- autres moteurs à courant alternatif, monophasés		
8501 40 20	-- d'une puissance n'excédant pas 750 W	2,7	0
8501 40 80	-- d'une puissance excédant 750 W	2,7	0
	- autres moteurs à courant alternatif, polyphasés		
8501 51 00	-- d'une puissance n'excédant pas 750 W	2,7	0
8501 52	-- d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 75 kW		
8501 52 20	--- d'une puissance excédant 750 W mais n'excédant pas 7,5 kW	2,7	0
8501 52 30	--- d'une puissance excédant 7,5 kW mais n'excédant pas 37 kW	2,7	0
8501 52 90	--- d'une puissance excédant 37 kW mais n'excédant pas 75 kW	2,7	0
8501 53	-- d'une puissance excédant 75 kW		
8501 53 50	--- Moteurs de traction	2,7	0
	--- autres, d'une puissance		
8501 53 81	---- excédant 75 kW mais n'excédant pas 375 kW	2,7	0
8501 53 94	---- excédant 375 kW mais n'excédant pas 750 kW	2,7	0
8501 53 99	---- excédant 750 kW	2,7	0
	- Machines génératrices à courant alternatif (alternateurs)		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8501 61	-- d'une puissance n'excédant pas 75 kVA		
8501 61 20	--- d'une puissance n'excédant pas 7,5 kVA	2,7	0
8501 61 80	--- d'une puissance excédant 7,5 kVA mais n'excédant pas 75 kVA	2,7	0
8501 62 00	-- d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	2,7	0
8501 63 00	-- d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	2,7	0
8501 64 00	-- d'une puissance excédant 750 kVA	2,7	0
8502	Groupes électrogènes et convertisseurs rotatifs électriques		
	- Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par compression (moteurs diesel ou semi-diesel)		
8502 11	-- d'une puissance n'excédant pas 75 kVA		
8502 11 20	--- d'une puissance n'excédant pas 7,5 kVA	2,7	0
8502 11 80	--- d'une puissance excédant 7,5 kVA mais n'excédant pas 75 kVA	2,7	0
8502 12 00	-- d'une puissance excédant 75 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	2,7	0
8502 13	-- d'une puissance excédant 375 kVA		
8502 13 20	--- d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	2,7	0
8502 13 40	--- d'une puissance excédant 750 kVA mais n'excédant pas 2 000 kVA	2,7	0
8502 13 80	--- d'une puissance excédant 2 000 kVA	2,7	0
8502 20	- Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion)		
8502 20 20	-- d'une puissance n'excédant pas 7,5 kVA	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8502 20 40	-- d'une puissance excédant 7,5 kVA mais n'excédant pas 375 kVA	2,7	0
8502 20 60	-- d'une puissance excédant 375 kVA mais n'excédant pas 750 kVA	2,7	0
8502 20 80	-- d'une puissance excédant 750 kVA	2,7	0
	- autres groupes électrogènes		
8502 31 00	-- à énergie éolienne	2,7	0
8502 39	-- autres		
8502 39 20	--- Turbogénératrices	2,7	0
8502 39 80	--- autres	2,7	0
8502 40 00	- Convertisseurs rotatifs électriques	2,7	0
8503 00	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des n ^{os} 8501 ou 8502		
8503 00 10	- Frettes amagnétiques	2,7	0
	- autres		
8503 00 91	-- coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	2,7	0
8503 00 99	-- autres	2,7	0
8504	Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple), bobines de réactance et selfs		
8504 10	- Ballasts pour lampes ou tubes à décharge		
8504 10 20	-- Bobines de réactance, y compris celles avec condensateur accouplé	3,7	0
8504 10 80	-- autres	3,7	0
	- Transformateurs à diélectrique liquide		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8504 21 00	-- d'une puissance n'excédant pas 650 kVA	3,7	0
8504 22	-- d'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 10 000 kVA		
8504 22 10	--- d'une puissance excédant 650 kVA mais n'excédant pas 1 600 kVA	3,7	0
8504 22 90	--- d'une puissance excédant 1 600 kVA mais n'excédant pas 10 000 kVA	3,7	0
8504 23 00	-- d'une puissance excédant 10 000 kVA	3,7	0
	- autres transformateurs		
8504 31	-- d'une puissance n'excédant pas 1 kVA		
	--- Transformateurs de mesure		
8504 31 21	---- pour la mesure des tensions	3,7	0
8504 31 29	---- autres	3,7	0
8504 31 80	--- autres	3,7	0
8504 32	-- d'une puissance excédant 1 kVA mais n'excédant pas 16 kVA		
8504 32 20	--- Transformateurs de mesure	3,7	0
8504 32 80	--- autres	3,7	0
8504 33 00	-- d'une puissance excédant 16 kVA mais n'excédant pas 500 kVA	3,7	0
8504 34 00	-- d'une puissance excédant 500 kVA	3,7	0
8504 40	- Convertisseurs statiques		
8504 40 30	-- du type utilisé avec les appareils de télécommunication, les machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités	Exemption	0
	-- autres		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8504 40 40	--- Redresseurs à semi-conducteur polycristallin	3,3	0
	--- autres		
8504 40 55	---- Chargeurs d'accumulateurs	3,3	0
	---- autres		
8504 40 81	----- Redresseurs	3,3	0
	----- Onduleurs		
8504 40 84	----- d'une puissance n'excédant pas 7,5 kVA	3,3	0
8504 40 88	----- d'une puissance excédant 7,5 kVA	3,3	0
8504 40 90	----- autres	3,3	0
8504 50	- autres bobines de réactance et autres selfs		
8504 50 20	-- du type utilisé avec les appareils de télécommunication et pour l'alimentation électrique des machines automatiques de traitement de l'information et leurs unités	Exemption	0
8504 50 95	-- autres	3,7	0
8504 90	- Parties		
	-- de transformateurs, bobines de réactance et selfs		
8504 90 05	--- Assemblages électroniques pour produits de la sous-position 8504 50 20	Exemption	0
	--- autres		
8504 90 11	---- Noyaux en ferrite	2,2	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8504 90 18	---- autres	2,2	0
	-- de convertisseurs statiques		
8504 90 91	--- Assemblages électroniques pour produits de la sous-position 8504 40 30	Exemption	0
8504 90 99	--- autres	2,2	0
8505	Électro-aimants; aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques; têtes de levage électromagnétiques		
	- Aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation		
8505 11 00	-- en métal	2,2	0
8505 19	-- autres		
8505 19 10	--- Aimants permanents en ferrite agglomérée	2,2	0
8505 19 90	--- autres	2,2	0
8505 20 00	- Accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques	2,2	0
8505 90	- autres, y compris les parties		
8505 90 10	-- Électro-aimants	1,8	0
8505 90 30	-- Plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation	1,8	0
8505 90 50	-- Têtes de levage électromagnétiques	2,2	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8505 90 90	-- Parties	1,8	0
8506	Piles et batteries de piles électriques		
8506 10	- au bioxyde de manganèse		
	-- alcalines		
8506 10 11	--- Piles cylindriques	4,7	0
8506 10 15	--- Piles bouton	4,7	0
8506 10 19	--- autres	4,7	0
	-- autres		
8506 10 91	--- Piles cylindriques	4,7	0
8506 10 95	--- Piles bouton	4,7	0
8506 10 99	--- autres	4,7	0
8506 30	- à l'oxyde de mercure		
8506 30 10	-- Piles cylindriques	4,7	0
8506 30 30	-- Piles bouton	4,7	0
8506 30 90	-- autres	4,7	0
8506 40	- à l'oxyde d'argent		
8506 40 10	-- Piles cylindriques	4,7	0
8506 40 30	-- Piles bouton	4,7	0
8506 40 90	-- autres	4,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8506 50	- au lithium		
8506 50 10	-- Piles cylindriques	4,7	0
8506 50 30	-- Piles bouton	4,7	0
8506 50 90	-- autres	4,7	0
8506 60	- à l'air-zinc		
8506 60 10	-- Piles cylindriques	4,7	0
8506 60 30	-- Piles bouton	4,7	0
8506 60 90	-- autres	4,7	0
8506 80	- autres piles et batteries de piles		
8506 80 05	-- Batteries sèches au zinc-carbure d'une tension de 5,5 V ou plus mais n'excédant pas 6,5 V	Exemption	0
	-- autres		
8506 80 11	--- Piles cylindriques	4,7	0
8506 80 15	--- Piles bouton	4,7	0
8506 80 90	--- autres	4,7	0
8506 90 00	- Parties	4,7	0
8507	Accumulateurs électriques, y compris leurs séparateurs, même de forme carrée ou rectangulaire		
8507 10	- au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston		
	-- d'un poids n'excédant pas 5 kg		
8507 10 41	--- fonctionnant avec électrolyte liquide	3,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8507 10 49	--- autres	3,7	0
	-- d'un poids excédant 5 kg		
8507 10 92	--- fonctionnant avec électrolyte liquide	3,7	0
8507 10 98	--- autres	3,7	0
8507 20	- autres accumulateurs au plomb		
	-- Accumulateurs de traction		
8507 20 41	--- fonctionnant avec électrolyte liquide	3,7	0
8507 20 49	--- autres	3,7	0
	-- autres		
8507 20 92	--- fonctionnant avec électrolyte liquide	3,7	0
8507 20 98	--- autres	3,7	0
8507 30	- au nickel-cadmium		
8507 30 20	-- hermétiquement fermés	2,6	0
	-- autres		
8507 30 81	--- Accumulateurs de traction	2,6	0
8507 30 89	--- autres	2,6	0
8507 40 00	- au nickel-fer	2,7	0
8507 80	- autres accumulateurs		
8507 80 20	-- au nickel-hydrure	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8507 80 30	-- au lithium-ion	2,7	0
8507 80 80	-- autres	2,7	0
8507 90	- Parties		
8507 90 20	-- Plaques pour accumulateurs	2,7	0
8507 90 30	-- Séparateurs	2,7	0
8507 90 90	-- autres	2,7	0
8508	Aspirateurs		
	- à moteur électrique incorporé		
8508 11 00	-- d'une puissance n'excédant pas 1 500 W et dont le volume du réservoir n'excède pas 20 l	2,2	0
8508 19 00	-- autres	1,7	0
8508 60 00	- autres aspirateurs	1,7	0
8508 70 00	- Parties	1,7	0
8509	Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique, autres que les aspirateurs du n° 8508		
8509 40 00	- Broyeurs et mélangeurs pour aliments; presse-fruits et presse-légumes	2,2	0
8509 80 00	- autres appareils	2,2	0
8509 90 00	- Parties	2,2	0
8510	Rasoirs, tondeuses et appareils à épiler, à moteur électrique incorporé		
8510 10 00	- Rasoirs	2,2	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8510 20 00	- Tondeuses	2,2	0
8510 30 00	- Appareils à épiler	2,2	0
8510 90 00	- Parties	2,2	0
8511	Appareils et dispositifs électriques d'allumage ou de démarrage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (magnétos, dynamos-magnétos, bobines d'allumage, bougies d'allumage ou de chauffage, démarreurs, par exemple); génératrices (dynamos, alternateurs, par exemple) et conjoncteurs-disjoncteurs utilisés avec ces moteurs		
8511 10 00	- Bougies d'allumage	3,2	0
8511 20 00	- Magnétos; dynamos-magnétos; volants magnétiques	3,2	0
8511 30 00	- Distributeurs; bobines d'allumage	3,2	0
8511 40 00	- Démarreurs, même fonctionnant comme génératrices	3,2	0
8511 50 00	- autres génératrices	3,2	0
8511 80 00	- autres appareils et dispositifs	3,2	0
8511 90 00	- Parties	3,2	0
8512	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation (à l'exclusion des articles du n° 8539), essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour cycles ou automobiles		
8512 10 00	- Appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle des types utilisés pour les bicyclettes	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8512 20 00	- autres appareils d'éclairage ou de signalisation visuelle	2,7	0
8512 30	- Appareils de signalisation acoustique		
8512 30 10	-- Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol des types utilisés pour véhicules automobiles	2,2	0
8512 30 90	-- autres	2,7	0
8512 40 00	- Essuie-glaces, dégivreurs et dispositifs antibuée	2,7	0
8512 90	- Parties		
8512 90 10	-- d'appareils de la sous-position 8512 30 10	2,2	0
8512 90 90	-- autres	2,7	0
8513	Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (à piles, à accumulateurs, électromagnétiques, par exemple), autres que les appareils d'éclairage du n° 8512		
8513 10 00	- Lampes	5,7	0
8513 90 00	- Parties	5,7	0
8514	Fours électriques industriels ou de laboratoires, y compris ceux fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques; autres appareils industriels ou de laboratoires pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques		
8514 10	- Fours à résistance (à chauffage indirect)		
8514 10 10	-- Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie	2,2	0
8514 10 80	-- autres	2,2	0
8514 20	- Fours fonctionnant par induction ou par pertes diélectriques		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8514 20 10	-- fonctionnant par induction	2,2	0
8514 20 80	-- fonctionnant par pertes diélectriques	2,2	0
8514 30	- autres fours		
8514 30 19	-- à rayons infrarouges	2,2	0
8514 30 99	-- autres	2,2	0
8514 40 00	- autres appareils pour le traitement thermique des matières par induction ou par pertes diélectriques	2,2	0
8514 90 00	- Parties	2,2	0
8515	Machines et appareils pour le brasage ou le soudage (même pouvant couper), électriques (y compris ceux aux gaz chauffés électriquement) ou opérant par laser ou autres faisceaux de lumière ou de photons, par ultrasons, par faisceaux d'électrons, par impulsions magnétiques ou au jet de plasma; machines et appareils électriques pour la projection à chaud de métaux ou de cermets		
	- Machines et appareils pour le brasage fort ou tendre		
8515 11 00	-- Fers et pistolets à braser	2,7	0
8515 19 00	-- autres	2,7	0
	- Machines et appareils pour le soudage des métaux par résistance		
8515 21 00	-- entièrement ou partiellement automatiques	2,7	0
8515 29	-- autres		
8515 29 10	--- pour le soudage en bout	2,7	0
8515 29 90	--- autres	2,7	0
	- Machines et appareils pour le soudage des métaux à l'arc ou au jet de plasma		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8515 31 00	-- entièrement ou partiellement automatiques	2,7	0
8515 39	-- autres		
	--- manuels, à électrodes enrobées, se composant de leurs dispositifs de soudage, et		
8515 39 13	---- d'un transformateur	2,7	0
8515 39 18	---- d'une génératrice ou d'un convertisseur rotatif ou d'un convertisseur statique	2,7	0
8515 39 90	--- autres	2,7	0
8515 80	- autres machines et appareils		
	-- pour le traitement des métaux		
8515 80 11	--- pour le soudage	2,7	0
8515 80 19	--- autres	2,7	0
	-- autres		
8515 80 91	--- pour le soudage des matières plastiques par résistance	2,7	0
8515 80 99	--- autres	2,7	0
8515 90 00	- Parties	2,7	0
8516	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, par exemple) ou pour sécher les mains; fers à repasser électriques; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques; résistances chauffantes, autres que celles du n° 8545		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8516 10	- Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques		
	-- Chauffe-eau		
8516 10 11	--- instantanés	2,7	0
8516 10 19	--- autres	2,7	0
8516 10 90	-- Thermoplongeurs	2,7	0
	- Appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires		
8516 21 00	-- Radiateurs à accumulation	2,7	0
8516 29	-- autres		
8516 29 10	--- Radiateurs à circulation de liquide	2,7	0
8516 29 50	--- Radiateurs par convection	2,7	0
	--- autres		
8516 29 91	---- à ventilateur incorporé	2,7	0
8516 29 99	---- autres	2,7	0
	- Appareils électrothermiques pour la coiffure ou pour sécher les mains		
8516 31	-- Sèche-cheveux		
8516 31 10	--- Casques séchoirs	2,7	0
8516 31 90	--- autres	2,7	0
8516 32 00	-- autres appareils pour la coiffure	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8516 33 00	-- Appareils pour sécher les mains	2,7	0
8516 40	- Fers à repasser électriques		
8516 40 10	-- à vapeur	2,7	0
8516 40 90	-- autres	2,7	0
8516 50 00	- Fours à micro-ondes	5	0
8516 60	- autres fours; cuisinières, réchauds (y compris les tables de cuisson), grils et rôtissoires		
8516 60 10	-- Cuisinières	2,7	0
	-- Réchauds (y compris les tables de cuisson)		
8516 60 51	--- à encastrer	2,7	0
8516 60 59	--- autres	2,7	0
8516 60 70	-- Grils et rôtissoires	2,7	0
8516 60 80	-- Fours à encastrer	2,7	0
8516 60 90	-- autres	2,7	0
	- autres appareils électrothermiques		
8516 71 00	-- Appareils pour la préparation du café ou du thé	2,7	0
8516 72 00	-- Grille-pain	2,7	0
8516 79	-- autres		
8516 79 20	--- Friteuses	2,7	0
8516 79 70	--- autres	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8516 80	- Résistances chauffantes		
8516 80 20	-- montées sur un support en matière isolante	2,7	0
8516 80 80	-- autres	2,7	0
8516 90 00	- Parties	2,7	0
8517	Postes téléphoniques d'utilisateurs, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil; autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu), autres que ceux des n ^{os} 8443, 8525, 8527 ou 8528		
	- Postes téléphoniques d'utilisateurs, y compris les téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil		
8517 11 00	-- Postes téléphoniques d'utilisateurs par fil à combinés sans fil	Exemption	0
8517 12 00	-- Téléphones pour réseaux cellulaires et pour autres réseaux sans fil	Exemption	0
8517 18 00	-- autres	Exemption	0
	- autres appareils pour la transmission ou la réception de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils pour la communication dans un réseau filaire ou sans fil (tel qu'un réseau local ou étendu)		
8517 61 00	-- Stations de base	Exemption	0
8517 62 00	-- Appareils pour la réception, la conversion et la transmission ou la régénération de la voix, d'images ou d'autres données, y compris les appareils de commutation et de routage	Exemption	0
8517 69	-- autres		
8517 69 10	--- Visiophones	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8517 69 20	--- Parlophones	Exemption	0
	--- Appareils récepteurs pour la radiotéléphonie, la radiotélégraphie		
8517 69 31	---- Récepteurs de poche pour les installations d'appel, d'alarme ou de recherche de personnes	Exemption	0
8517 69 39	---- autres	9,3	5
8517 69 90	--- autres	Exemption	0
8517 70	- Parties		
	-- Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles		
8517 70 11	--- Antennes destinées aux appareils de radiotéléphonie ou de radiotélégraphie	Exemption	0
8517 70 15	--- Antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles	5	0
8517 70 19	--- autres	3,6	0
8517 70 90	-- autres	Exemption	0
8518	Microphones et leurs supports; haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes; casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs; amplificateurs électriques d'audiofréquence; appareils électriques d'amplification du son		
8518 10	- Microphones et leurs supports		
8518 10 30	-- Microphones dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 KHz, d'un diamètre n'excédant pas 10 mm et d'une hauteur n'excédant pas 3 mm, des types utilisés pour les télécommunications	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8518 10 95	-- autres	2,5	0
	- Haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes		
8518 21 00	-- Haut-parleur unique monté dans son enceinte	4,5	0
8518 22 00	-- Haut-parleurs multiples montés dans la même enceinte	4,5	0
8518 29	-- autres		
8518 29 30	--- Haut-parleurs dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 KHz, d'un diamètre n'excédant pas 50 mm, des types utilisés pour les télécommunications	Exemption	0
8518 29 95	--- autres	3	0
8518 30	- Casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs		
8518 30 20	-- Combinés de postes téléphoniques d'usagers par fil	Exemption	0
8518 30 95	-- autres	2	0
8518 40	- Amplificateurs électriques d'audiofréquence		
8518 40 30	-- utilisés en téléphonie ou pour la mesure	3	0
	-- autres		
8518 40 81	--- ne comportant qu'une seule voie	4,5	0
8518 40 89	--- autres	4,5	0
8518 50 00	- Appareils électriques d'amplification du son	2	0
8518 90 00	- Parties	2	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8519	Appareils d'enregistrement du son; appareils de reproduction du son; appareils d'enregistrement et de reproduction du son		
8519 20	- Appareils fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie, d'un billet de banque, d'une carte bancaire, d'un jeton ou par d'autres moyens de paiement		
8519 20 10	-- Électrophones commandés par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton	6	0
	-- autres		
8519 20 91	--- à système de lecture par faisceau laser	9,5	5
8519 20 99	--- autres	4,5	0
8519 30 00	- Platines tourne-disques	2	0
8519 50 00	- Répondeurs téléphoniques	Exemption	0
	- autres appareils		
8519 81	-- utilisant un support magnétique, optique ou à semi-conducteurs		
	--- Appareils de reproduction du son (y compris lecteurs de cassettes), n'incorporant pas de dispositif d'enregistrement du son		
8519 81 11	---- Machines à dicter	5	0
	---- autres appareils de reproduction du son		
8519 81 15	----- Lecteurs de cassettes de poche	Exemption	0
	----- autres lecteurs de cassettes		
8519 81 21	----- à système de lecture analogique et numérique	9	5
8519 81 25	----- autres	2	0
	----- autres		
	----- à système de lecture par faisceau laser		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8519 81 31	----- du type utilisé dans les véhicules automobiles, à disques d'un diamètre n'excédant pas 6,5 cm	9	5
8519 81 35	----- autres	9,5	5
8519 81 45	----- autres	4,5	0
	--- autres appareils		
8519 81 51	---- Machines à dicter ne pouvant fonctionner sans une source d'énergie extérieure	4	0
	---- autres appareils d'enregistrement et de reproduction du son, sur bandes magnétiques		
	---- à cassettes		
	----- avec amplificateur et un ou plusieurs haut-parleurs, incorporés		
8519 81 55	----- pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure	Exemption	0
8519 81 61	----- autres	2	0
8519 81 65	----- de poche	Exemption	0
8519 81 75	----- autres	2	0
	----- autres		
8519 81 81	----- utilisant des bandes magnétiques sur bobines, et permettant l'enregistrement ou la reproduction du son, soit à une seule vitesse de 19 cm/s, soit à plusieurs vitesses dont la vitesse de 19 cm/s associée exclusivement à des vitesses inférieures	2	0
8519 81 85	----- autres	7	3
8519 81 95	---- autres	2	0
8519 89	-- autres		
	--- Appareils de reproduction du son, n'incorporant pas de dispositif d'enregistrement du son		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8519 89 11	---- Électrophones, autres que ceux des n ^{os} 8519 20	2	0
8519 89 15	---- Machines à dicter	5	0
8519 89 19	---- autres	4,5	0
8519 89 90	--- autres	2	0
8521	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophoniques, même incorporant un récepteur de signaux vidéophoniques		
8521 10	- à bandes magnétiques		
8521 10 20	-- d'une largeur n'excédant pas 1,3 cm et permettant l'enregistrement ou la reproduction à une vitesse de défilement n'excédant pas 50 mm par seconde	14	7
8521 10 95	-- autres	8	5
8521 90 00	- autres	13,9	7
8522	Parties et accessoires reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux appareils des n ^{os} 8519 à 8521		
8522 10 00	- Lecteurs phonographiques	4	0
8522 90	- autres		
8522 90 30	-- Aiguilles ou pointes; diamants, saphirs et autres pierres gemmes (précieuses ou fines) et pierres synthétiques ou reconstituées, montés ou non	Exemption	0
	-- autres		
	--- Assemblages électroniques		
8522 90 41	---- Assemblages sur circuits imprimés pour produits de la sous-position 8519 50 00	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8522 90 49	---- autres	4	0
8522 90 70	--- Assemblages mono-cassette d'une épaisseur totale n'excédant pas 53 mm, du type utilisé pour la fabrication d'appareils d'enregistrement et de reproduction du son	Exemption	0
8522 90 80	--- autres	4	0
8523	Disques, bandes, dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs, "cartes intelligentes" et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, mêmes enregistrés, y compris les matrices et moules galvaniques pour la fabrication des disques à l'exclusion des produits du Chapitre 37		
	- Supports magnétiques		
8523 21 00	-- Cartes munies d'une piste magnétique	3,5	0
8523 29	-- autres		
	--- Bandes magnétiques; disques magnétiques		
8523 29 15	---- non enregistrés	Exemption	0
	---- autres		
8523 29 31	----- pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	Exemption	0
8523 29 33	----- pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8523 29 39	----- autres	3,5	0
8523 29 90	--- autres	3,5	0
8523 40	- Supports optiques		
	-- non enregistrés		
8523 40 11	--- Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser d'une capacité d'enregistrement n'excédant pas 900 méga octets, autres qu'effaçables	Exemption	0
8523 40 13	--- Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser d'une capacité d'enregistrement excédant 900 méga octets mais n'excédant pas 18 giga octets, autres qu'effaçables	Exemption	0
8523 40 19	--- autres	Exemption	0
	-- autres		
	--- Disques pour systèmes de lecture par faisceau laser		
8523 40 25	---- pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	Exemption	0
	---- pour la reproduction du son uniquement		
8523 40 31	----- d'un diamètre n'excédant pas 6,5 cm	3,5	0
8523 40 39	----- d'un diamètre excédant 6,5 cm	3,5	0
	---- autres		
8523 40 45	----- pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	Exemption	0
	----- autres		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8523 40 51	----- Disques numériques versatiles (DVD)	3,5	0
8523 40 59	----- autres	3,5	0
	--- autres		
8523 40 91	---- pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	Exemption	0
8523 40 93	---- pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	Exemption	0
8523 40 99	---- autres	3,5	0
	- Supports à semi-conducteur		
8523 51	-- Dispositifs de stockage rémanent des données à base de semi-conducteurs		
8523 51 10	--- non enregistrés	Exemption	0
	--- autres		
8523 51 91	---- pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	Exemption	0
8523 51 93	---- pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	Exemption	0
8523 51 99	---- autres	3,5	0
8523 52	-- "Cartes intelligentes"		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8523 52 10	--- incorporant au moins deux circuits intégrés électroniques	3,7	0
8523 52 90	--- autres	Exemption	0
8523 59	-- autres		
8523 59 10	--- non enregistrés	Exemption	0
	--- autres		
8523 59 91	---- pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	Exemption	0
8523 59 93	---- pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	Exemption	0
8523 59 99	---- autres	3,5	0
8523 80	- autres		
8523 80 10	-- non enregistrés	Exemption	0
	-- autres		
8523 80 91	--- pour la reproduction des phénomènes autres que le son ou l'image	Exemption	0
8523 80 93	--- pour la reproduction de représentations d'instructions, de données, du son et de l'image, enregistrées sous une forme binaire lisible par machine, pouvant être manipulées ou offrant une interactivité à l'utilisateur au moyen d'une machine automatique de traitement de l'information	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8523 80 99	--- autres	3,5	0
8525	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, même incorporant un appareil de réception ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son; caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes		
8525 50 00	- Appareils d'émission	3,6	0
8525 60 00	- Appareils d'émission incorporant un appareil de réception	Exemption	0
8525 80	- Caméras de télévision, appareils photographiques numériques et caméscopes		
	-- Caméras de télévision		
8525 80 11	--- comportant au moins 3 tubes de prise de vues	3	0
8525 80 19	--- autres	4,9	0
8525 80 30	-- Appareils photographiques numériques	Exemption	0
	-- Caméscopes		
8525 80 91	--- permettant uniquement l'enregistrement du son et des images prises par la caméra de télévision	4,9	0
8525 80 99	--- autres	14	5
8526	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radiotélécommande		
8526 10 00	- Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar)	3,7	0
	- autres		
8526 91	-- Appareils de radionavigation		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8526 91 20	--- Récepteurs de radionavigation	3,7	0
8526 91 80	--- autres	3,7	0
8526 92 00	-- Appareils de radiotélécommande	3,7	0
8527	Appareils récepteurs pour la radiodiffusion, même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie		
	- Appareils récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure		
8527 12	-- Radiocassettes de poche		
8527 12 10	--- à système de lecture analogique et numérique	14	7
8527 12 90	--- autres	10	5
8527 13	-- autres appareils combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son		
8527 13 10	--- à système de lecture par faisceau laser	12	7
	--- autres		
8527 13 91	---- à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	7
8527 13 99	---- autres	10	5
8527 19 00	-- autres	Exemption	0
	- Appareils récepteurs de radiodiffusion ne pouvant fonctionner qu'avec une source d'énergie extérieure, du type utilisé dans les véhicules automobiles		
8527 21	-- combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son		
	--- capables de recevoir et de décoder des signaux RDS (système de décodage d'informations routières)		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8527 21 20	---- à système de lecture par faisceau laser	14	7
	---- autres		
8527 21 52	----- à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	7
8527 21 59	----- autres	10	5
	--- autres		
8527 21 70	---- à système de lecture par faisceau laser	14	7
	---- autres		
8527 21 92	----- à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	7
8527 21 98	----- autres	10	5
8527 29 00	-- autres	12	7
	- autres		
8527 91	-- combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son		
	--- avec un ou plusieurs haut-parleurs incorporés sous une même enveloppe		
8527 91 11	---- à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	7
8527 91 19	---- autres	10	5
	--- autres		
8527 91 35	---- à système de lecture par faisceau laser	12	7
	---- autres		
8527 91 91	----- à cassettes et à système de lecture analogique et numérique	14	7

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8527 91 99	----- autres	10	5
8527 92	-- non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son mais combinés à un appareil d'horlogerie		
8527 92 10	--- Radioréveils	Exemption	0
8527 92 90	--- autres	9	5
8527 99 00	-- autres	9	5
8528	Moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision; appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images		
	- Moniteurs à tube cathodique		
8528 41 00	-- des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	Exemption	0
8528 49	-- autres		
8528 49 10	--- en noir et blanc ou en autres monochromes	14	7
	--- en couleurs		
8528 49 35	---- présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran inférieur à 1,5	14	7
	---- autres		
8528 49 91	----- dont les paramètres d'analyse n'excèdent pas 625 lignes	14	7
8528 49 99	----- dont les paramètres d'analyse excèdent 625 lignes	14	7
	- autres moniteurs		
8528 51 00	-- des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8528 59	-- autres		
8528 59 10	--- en noir et blanc ou en autres monochromes	14	7
8528 59 90	--- en couleurs	14	7
	- Projecteurs		
8528 61 00	-- des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471	Exemption	0
8528 69	-- autres		
8528 69 10	--- fonctionnant à l'aide d'un écran plat (par exemple, à dispositifs à cristaux liquides), permettant l'affichage d'informations numériques générées par une machine automatique de traitement de l'information	Exemption	0
	--- autres		
8528 69 91	---- en noir et blanc ou en autres monochromes	2	0
8528 69 99	---- en couleurs	14	7
	- Appareils récepteurs de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images		
8528 71	-- non conçus pour incorporer un dispositif d'affichage ou un écran vidéo		
	--- Récepteurs de signaux vidéophoniques (<i>tuners</i>)		
8528 71 11	---- Assemblages électroniques destinés à être incorporés dans une machine automatique de traitement de l'information	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8528 71 13	---- Appareils à microprocesseurs incorporant un modem d'accès à Internet et assurant une fonction d'échange d'informations interactif, également susceptibles de recevoir des signaux de télévision ("modules séparés ayant une fonction de communication")	Exemption	0
8528 71 19	---- autres	14	7
8528 71 90	--- autres	14	7
8528 72	-- autres, en couleurs		
8528 72 10	--- Téléprojecteurs	14	7
8528 72 20	--- Appareils incorporant un appareil d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique	14	7
	--- autres		
	---- avec tube-image incorporé		
	----- présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran inférieur à 1,5 et dont la diagonale de l'écran		
8528 72 31	----- n'excède pas 42 cm	14	7
8528 72 33	----- excède 42 cm mais n'excède pas 52 cm	14	7
8528 72 35	----- excède 52 cm mais n'excède pas 72 cm	14	7
8528 72 39	----- excède 72 cm	14	7
	----- autres		
	----- dont les paramètres d'analyse n'excèdent pas 625 lignes et dont la diagonale de l'écran		
8528 72 51	----- n'excède pas 75 cm	14	7
8528 72 59	----- excède 72 cm	14	7

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8528 72 75	----- dont les paramètres d'analyse excèdent 625 lignes	14	7
	---- autres		
8528 72 91	---- présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran inférieur à 1,5	14	7
8528 72 99	---- autres	14	7
8528 73 00	-- autres, en noir et blanc ou en autres monochromes	2	0
8529	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n ^{os} 8525 à 8528		
8529 10	- Antennes et réflecteurs d'antennes de tous types; parties reconnaissables comme étant utilisées conjointement avec ces articles		
	-- Antennes		
8529 10 11	--- Antennes télescopiques et antennes fouets pour appareils portatifs et appareils à installer dans les véhicules automobiles	5	0
	--- Antennes d'extérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision		
8529 10 31	---- pour réception par satellite	3,6	0
8529 10 39	---- autres	3,6	0
8529 10 65	--- Antennes d'intérieur pour récepteurs de radiodiffusion et de télévision, y compris celles à incorporer	4	0
8529 10 69	--- autres	3,6	0
8529 10 80	-- Filtres et séparateurs d'antennes	3,6	0
8529 10 95	-- autres	3,6	0
8529 90	- autres		
8529 90 20	-- Parties d'appareils de la sous-position 8525 60 00, 8525 80 30, 8528 41 00, 8528 51 00 et 8528 61 00	Exemption	0
	-- autres		
	--- Meubles et coffrets		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8529 90 41	---- en bois	2	0
8529 90 49	---- en autres matières	3	0
8529 90 65	--- Assemblages électroniques	3	0
	--- autres		
8529 90 92	---- pour caméras de télévision des sous-positions 8525 80 11 et 8525 80 19 et pour appareils des n ^{os} 8527 et 8528	5	0
8529 90 97	---- autres	3	0
8530	Appareils électriques de signalisation (autres que pour la transmission de messages), de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires, voies routières ou fluviales, aires ou parcs de stationnement, installations portuaires ou aéroports (autres que ceux du n° 8608)		
8530 10 00	- Appareils pour voies ferrées ou similaires	1,7	0
8530 80 00	- autres appareils	1,7	0
8530 90 00	- Parties	1,7	0
8531	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, par exemple), autres que ceux des n ^{os} 8512 ou 8530		
8531 10	- Avertisseurs électriques pour la protection contre le vol ou l'incendie et appareils similaires		
8531 10 30	-- des types utilisés pour bâtiments	2,2	0
8531 10 95	-- autres	2,2	0
8531 20	- Panneaux indicateurs incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) ou à diodes émettrices de lumière (LED)		
8531 20 20	-- à diodes émettrices de lumière (LED)	Exemption	0
	-- incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD)		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8531 20 40	--- incorporant des dispositifs à cristaux liquides (LCD) à matrice active	Exemption	0
8531 20 95	--- autres	Exemption	0
8531 80	- autres appareils		
8531 80 20	-- Dispositifs de visualisation à écran plat	Exemption	0
8531 80 95	-- autres	2,2	0
8531 90	- Parties		
8531 90 20	-- d'appareils du no 8531 20 et de la sous-position 8531 80 20	Exemption	0
8531 90 85	-- autres	2,2	0
8532	Condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables		
8532 10 00	- Condensateurs fixes conçus pour les réseaux électriques de 50/60 Hz et capables d'absorber une puissance réactive égale ou supérieure à 0,5 kvar (condensateurs de puissance)	Exemption	0
	- autres condensateurs fixes		
8532 21 00	-- au tantale	Exemption	0
8532 22 00	-- électrolytiques à l'aluminium	Exemption	0
8532 23 00	-- à diélectrique en céramique, à une seule couche	Exemption	0
8532 24 00	-- à diélectrique en céramique, multicouches	Exemption	0
8532 25 00	-- à diélectrique en papier ou en matières plastiques	Exemption	0
8532 29 00	-- autres	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8532 30 00	- Condensateurs variables ou ajustables	Exemption	0
8532 90 00	- Parties	Exemption	0
8533	Résistances électriques non chauffantes (y compris les rhéostats et les potentiomètres)		
8533 10 00	- Résistances fixes au carbone, agglomérées ou à couche	Exemption	0
	- autres résistances fixes		
8533 21 00	-- pour une puissance n'excédant pas 20 W	Exemption	0
8533 29 00	-- autres	Exemption	0
	- Résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres) bobinées		
8533 31 00	-- pour une puissance n'excédant pas 20 W	Exemption	0
8533 39 00	-- autres	Exemption	0
8533 40	- autres résistances variables (y compris les rhéostats et les potentiomètres)		
8533 40 10	-- pour une puissance n'excédant pas 20 W	Exemption	0
8533 40 90	-- autres	Exemption	0
8533 90 00	- Parties	Exemption	0
8534 00	Circuits imprimés		
	- ne comportant que des éléments conducteurs et des contacts		
8534 00 11	-- Circuits multicouches	Exemption	0
8534 00 19	-- autres	Exemption	0
8534 00 90	- comportant d'autres éléments passifs	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8535	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, coupe-circuit, parafoudres, limiteurs de tension, étaleurs d'ondes, prises de courant et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension excédant 1 000 V		
8535 10 00	- Fusibles et coupe-circuit à fusibles	2,7	0
	- Disjoncteurs		
8535 21 00	-- pour une tension inférieure à 72,5 kV	2,7	0
8535 29 00	-- autres	2,7	0
8535 30	- Sectionneurs et interrupteurs		
8535 30 10	-- pour une tension inférieure à 72,5 kV	2,7	0
8535 30 90	-- autres	2,7	0
8535 40 00	- Parafoudres, limiteurs de tension et étaleurs d'ondes	2,7	0
8535 90 00	- autres	2,7	0
8536	Appareillage pour la coupure, le sectionnement, la protection, le branchement, le raccordement ou la connexion des circuits électriques (interrupteurs, commutateurs, relais, coupe-circuit, étaleurs d'ondes, fiches et prises de courant, douilles pour lampes et autres connecteurs, boîtes de jonction, par exemple), pour une tension n'excédant pas 1 000 volts; connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques		
8536 10	- Fusibles et coupe-circuit à fusibles		
8536 10 10	-- pour une intensité n'excédant pas 10 A	2,3	0
8536 10 50	-- pour une intensité excédant 10 A mais n'excédant pas 63 A	2,3	0
8536 10 90	-- pour une intensité excédant 63 A	2,3	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8536 20	- Disjoncteurs		
8536 20 10	-- pour une intensité n'excédant pas 63 A	2,3	0
8536 20 90	-- pour une intensité excédant 63 A	2,3	0
8536 30	- autres appareils pour la protection des circuits électriques		
8536 30 10	-- pour une intensité n'excédant pas 16 A	2,3	0
8536 30 30	-- pour une intensité excédant 16 A mais n'excédant pas 125 A	2,3	0
8536 30 90	-- pour une intensité excédant 125 A	2,3	0
	- Relais		
8536 41	-- pour une tension n'excédant pas 60 V		
8536 41 10	--- pour une intensité n'excédant pas 2 A	2,3	0
8536 41 90	--- pour une intensité excédant 2 A	2,3	0
8536 49 00	-- autres	2,3	0
8536 50	- autres interrupteurs, sectionneurs et commutateurs		
8536 50 03	-- Interrupteurs électroniques à courant alternatif consistant en circuits d'entrée et de sortie à couplage optique (interrupteurs CA à thyristor isolé)	Exemption	0
8536 50 05	-- Interrupteurs électroniques, y compris interrupteurs électroniques à protection thermique, composés d'un transistor et d'une puce logique (technologie chip-on-chip)	Exemption	0
8536 50 07	-- Interrupteurs électromécaniques à action brusque pour un courant n'excédant pas 11 A	Exemption	0
	-- autres		
	--- pour une tension n'excédant pas 60 V		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8536 50 11	---- à touche ou à bouton	2,3	0
8536 50 15	---- rotatifs	2,3	0
8536 50 19	---- autres	2,3	0
8536 50 80	--- autres	2,3	0
	- Douilles pour lampes, fiches et prises de courant		
8536 61	-- Douilles pour lampes		
8536 61 10	--- Douilles Edison	2,3	0
8536 61 90	--- autres	2,3	0
8536 69	-- autres		
8536 69 10	--- pour câbles coaxiaux	Exemption	0
8536 69 30	--- pour circuits imprimés	Exemption	0
8536 69 90	--- autres	2,3	0
8536 70 00	- Connecteurs pour fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres optiques	3	0
8536 90	- autres appareils		
8536 90 01	-- Éléments préfabriqués pour canalisations électriques	2,3	0
8536 90 10	-- Connexions et éléments de contact pour fils et câbles	Exemption	0
8536 90 20	-- Testeurs de disques (<i>wafers</i>) à semi-conducteur	Exemption	0
8536 90 85	-- autres	2,3	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8537	Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports comportant plusieurs appareils des n ^{os} 8535 ou 8536, pour la commande ou la distribution électrique, y compris ceux incorporant des instruments ou appareils du chapitre 90 ainsi que les appareils de commande numérique, autres que les appareils de commutation du n ^o 8517		
8537 10	- pour une tension n'excédant pas 1 000 V		
8537 10 10	-- Armoires de commande numérique incorporant une machine automatique de traitement de l'information	2,1	0
	-- autres		
8537 10 91	--- Appareils de commande à mémoire programmable	2,1	0
8537 10 99	--- autres	2,1	0
8537 20	- pour une tension excédant 1 000 V		
8537 20 91	-- pour une tension excédant 1 000 V mais n'excédant pas 72,5 kV	2,1	0
8537 20 99	-- pour une tension excédant 72,5 kV	2,1	0
8538	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n ^{os} 8535, 8536 ou 8537		
8538 10 00	- Tableaux, panneaux, consoles, pupitres, armoires et autres supports du n ^o 8537, dépourvus de leur appareils	2,2	0
8538 90	- autres		
	-- pour testeurs de disques (<i>wafers</i>) à semi-conducteur de la sous-position 8536 90 20		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8538 90 11	--- Assemblages électroniques	3,2	0
8538 90 19	--- autres	1,7	0
	-- autres		
8538 90 91	--- Assemblages électroniques	3,2	0
8538 90 99	--- autres	1,7	0
8539	Lampes et tubes électriques à incandescence ou à décharge, y compris les articles dits "phares et projecteurs scellés" et les lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc		
8539 10 00	- Articles dits "phares et projecteurs scellés"	2,7	0
	- autres lampes et tubes à incandescence, à l'exclusion de ceux à rayons ultraviolets ou infrarouges		
8539 21	-- halogènes, au tungstène		
8539 21 30	--- des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles	2,7	0
	--- autres, d'une tension		
8539 21 92	---- excédant 100 V	2,7	0
8539 21 98	---- n'excédant pas 100 V	2,7	0
8539 22	-- autres, d'une puissance n'excédant pas 200 W et d'une tension excédant 100 V		
8539 22 10	--- à réflecteurs	2,7	0
8539 22 90	--- autres	2,7	0
8539 29	-- autres		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8539 29 30	--- des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles	2,7	0
	--- autres, d'une tension		
8539 29 92	---- excédant 100 V	2,7	0
8539 29 98	---- n'excédant pas 100 V	2,7	0
	- Lampes et tubes à décharge, autres qu'à rayons ultraviolets		
8539 31	-- fluorescents, à cathode chaude		
8539 31 10	--- à deux culots	2,7	0
8539 31 90	--- autres	2,7	0
8539 32	-- Lampes à vapeur de mercure ou de sodium; lampes à halogénure métallique		
8539 32 10	--- à vapeur de mercure	2,7	0
8539 32 50	--- à vapeur de sodium	2,7	0
8539 32 90	--- à halogénure métallique	2,7	0
8539 39 00	-- autres	2,7	0
	- Lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges; lampes à arc		
8539 41 00	-- Lampes à arc	2,7	0
8539 49	-- autres		
8539 49 10	--- à rayons ultraviolets	2,7	0
8539 49 30	--- à rayons infrarouges	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8539 90	- Parties		
8539 90 10	-- Culots	2,7	0
8539 90 90	-- autres	2,7	0
8540	Lampes, tubes et valves électroniques à cathode chaude, à cathode froide ou à photocathode (lampes, tubes et valves à vide, à vapeur ou à gaz, tubes redresseurs à vapeur de mercure, tubes cathodiques, tubes et valves pour caméras de télévision, par exemple), autres que ceux du n° 8539		
	- Tubes cathodiques pour récepteurs de télévision, y compris les tubes pour moniteurs vidéo		
8540 11	-- en couleurs		
	--- présentant un rapport largeur/hauteur de l'écran inférieur à 1,5 et dont la diagonale de l'écran		
8540 11 11	---- n'excède pas 42 cm	14	7
8540 11 13	---- excède 42 cm mais n'excède pas 52 cm	14	7
8540 11 15	---- excède 52 cm mais n'excède pas 72 cm	14	7
8540 11 19	---- excède 72 cm	14	7
	--- autres, dont la diagonale de l'écran		
8540 11 91	---- n'excède pas 75 cm	14	7
8540 11 99	---- excède 75 cm	14	7
8540 12 00	-- en noir et blanc ou en autres monochromes	7,5	3
8540 20	- Tubes pour caméras de télévision; tubes convertisseurs ou intensificateurs d'images; autres tubes à photocathode		
8540 20 10	-- Tubes pour caméras de télévision	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8540 20 80	-- autres tubes	2,7	0
8540 40 00	- Tubes de visualisation des données graphiques, en couleurs avec un écran phosphorique d'espacement à points inférieur à 0,4 mm	2,6	0
8540 50 00	- Tubes de visualisation des données graphiques en noir et blanc ou en autres monochromes	2,6	0
8540 60 00	- autres tubes cathodiques	2,6	0
	- Tubes pour hyperfréquences (magnétrons, klystrons, tubes à ondes progressives, carcinotrons, par exemple), à l'exclusion des tubes commandés par grille		
8540 71 00	-- Magnétrons	2,7	0
8540 72 00	-- Klystrons	2,7	0
8540 79 00	-- autres	2,7	0
	- autres lampes, tubes et valves		
8540 81 00	-- Tubes de réception ou d'amplification	2,7	0
8540 89 00	-- autres	2,7	0
	- Parties		
8540 91 00	-- de tubes cathodiques	2,7	0
8540 99 00	-- autres	2,7	0
8541	Diodes, transistors et dispositifs similaires à semi-conducteur; dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière; cristaux piézo-électriques montés		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8541 10 00	- Diodes, autres que les photodiodes et les diodes émettrices de lumière	Exemption	0
	- Transistors, autres que les phototransistors		
8541 21 00	-- à pouvoir de dissipation inférieur à 1 W	Exemption	0
8541 29 00	-- autres	Exemption	0
8541 30 00	- Thyristors, diacs et triacs, autres que les dispositifs photosensibles	Exemption	0
8541 40	- Dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux; diodes émettrices de lumière		
8541 40 10	-- Diodes émettrices de lumière, y compris les diodes laser	Exemption	0
8541 40 90	-- autres	Exemption	0
8541 50 00	- autres dispositifs à semi-conducteur	Exemption	0
8541 60 00	- Cristaux piézo-électriques montés	Exemption	0
8541 90 00	- Parties	Exemption	0
8542	Circuits intégrés électroniques		
	- Circuits intégrés électroniques		
8542 31	-- Processeurs et contrôleurs, même combinés avec des mémoires, des convertisseurs, des circuits logiques, des amplificateurs, des horloges, des circuits de synchronisation ou d'autres circuits		
8542 31 10	--- Marchandises mentionnées dans la note de position 8 b 3) du présent chapitre	Exemption	0
8542 31 90	--- autres	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8542 32	-- Mémoires		
8542 32 10	--- Marchandises mentionnées dans la note de position 8 b 3) du présent chapitre	Exemption	0
	--- autres		
	---- Mémoires dynamiques à lecture-écriture à accès aléatoire (D-RAMs)		
8542 32 31	----- dont la capacité de mémorisation n'excède pas 512 Mbits	Exemption	0
8542 32 39	----- dont la capacité de mémorisation excède 512 Mbits	Exemption	0
8542 32 45	---- Mémoires statiques à lecture-écriture à accès aléatoire (S-RAMs), y compris les antémémoires à lecture-écriture à accès aléatoire (cache-RAMs)	Exemption	0
8542 32 55	---- Mémoires à lecture exclusivement, programmables, effaçables aux rayons ultraviolets (EPROMs)	Exemption	0
	---- Mémoires à lecture exclusivement, effaçables électriquement, programmables (E ² PROMs), y compris les flash E ² PROMs		
	----- Flash E ² PROMs		
8542 32 61	----- dont la capacité de mémorisation n'excède pas 512 Mbits	Exemption	0
8542 32 69	----- dont la capacité de mémorisation excède 512 Mbits	Exemption	0
8542 32 75	---- autres	Exemption	0
8542 32 90	---- autres mémoires	Exemption	0
8542 33 00	-- Amplificateurs	Exemption	0
8542 39	-- autres		
8542 39 10	--- Marchandises mentionnées dans la note de position 8 b 3) du présent chapitre	Exemption	0
8542 39 90	--- autres	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8542 90 00	- Parties	Exemption	0
8543	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre		
8543 10 00	- Accélérateurs de particules	4	0
8543 20 00	- Générateurs de signaux	3,7	0
8543 30 00	- Machines et appareils de galvanotechnique, électrolyse ou électrophorèse	3,7	0
8543 70	- autres machines et appareils		
8543 70 10	-- Machines électriques avec fonctions de traduction ou de dictionnaire	Exemption	0
8543 70 30	-- Amplificateurs d'antennes	3,7	0
	-- Bancs et ciels solaires et appareils similaires pour le bronzage		
	--- fonctionnant avec des tubes fluorescents à rayons ultraviolets A		
8543 70 51	---- dont le tube le plus long ne peut excéder 100 cm	3,7	0
8543 70 55	---- autres	3,7	0
8543 70 59	--- autres	3,7	0
8543 70 60	-- Électrificateurs de clôtures	3,7	0
8543 70 90	-- autres	3,7	0
8543 90 00	- Parties	3,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8544	Fils, câbles (y compris les câbles coaxiaux) et autres conducteurs isolés pour l'électricité (même laqués ou oxydés anodiquement), munis ou non de pièces de connexion; câbles de fibres optiques, constitués de fibres gainées individuellement, même comportant des conducteurs électriques ou munis de pièces de connexion		
	- Fils pour bobinages		
8544 11	-- en cuivre		
8544 11 10	--- émaillés ou laqués	3,7	0
8544 11 90	--- autres	3,7	0
8544 19	-- autres		
8544 19 10	--- émaillés ou laqués	3,7	0
8544 19 90	--- autres	3,7	0
8544 20 00	- Câbles coaxiaux et autres conducteurs électriques coaxiaux	3,7	0
8544 30 00	- Jeux de fils pour bougies d'allumage et autres jeux de fils des types utilisés dans les moyens de transport	3,7	0
	- autres conducteurs électriques, pour tensions n'excédant pas 1 000 V		
8544 42	-- munis de pièces de connexion		
8544 42 10	--- des types utilisés pour les télécommunications	Exemption	0
8544 42 90	--- autres	3,3	0
8544 49	-- autres		
8544 49 20	--- des types utilisés pour les télécommunications, pour tensions n'excédant pas 80 V	Exemption	0
	--- autres		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8544 49 91	---- Fils et câbles, d'un diamètre de brin excédant 0,51 mm	3,7	0
	---- autres		
8544 49 93	----- pour tensions n'excédant pas 80 V	3,7	0
8544 49 95	----- pour tensions excédant 80 V mais inférieures à 1 000 V	3,7	0
8544 49 99	----- pour une tension de 1 000 V	3,7	0
8544 60	- autres conducteurs électriques, pour tensions excédant 1 000 V		
8544 60 10	-- avec conducteur en cuivre	3,7	0
8544 60 90	-- avec autres conducteurs	3,7	0
8544 70 00	- Câbles de fibres optiques	Exemption	0
8545	Électrodes en charbon, balais en charbon, charbons pour lampes ou pour piles et autres articles en graphite ou en autre carbone, avec ou sans métal, pour usages électriques		
	- Électrodes		
8545 11 00	-- des types utilisés pour fours	2,7	0
8545 19	-- autres		
8545 19 10	--- Électrodes pour installations d'électrolyse	2,7	0
8545 19 90	--- autres	2,7	0
8545 20 00	- Balais	2,7	0
8545 90	- autres		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8545 90 10	-- Résistances chauffantes	1,7	0
8545 90 90	-- autres	2,7	0
8546	Isolateurs en toutes matières pour l'électricité		
8546 10 00	- en verre	3,7	0
8546 20	- en céramique		
8546 20 10	-- sans parties métalliques	4,7	0
	-- avec parties métalliques		
8546 20 91	--- pour lignes aériennes de transport d'énergie ou pour lignes de traction	4,7	0
8546 20 99	--- autres	4,7	0
8546 90	- autres		
8546 90 10	-- en matières plastiques	3,7	0
8546 90 90	-- autres	3,7	0
8547	Pièces isolantes, entièrement en matières isolantes ou comportant de simples pièces métalliques d'assemblage (douilles à pas de vis, par exemple) noyées dans la masse, pour machines, appareils ou installations électriques, autres que les isolateurs du n° 8546; tubes isolateurs et leurs pièces de raccordement, en métaux communs, isolés intérieurement		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8547 10	- Pièces isolantes en céramique		
8547 10 10	-- contenant en poids 80 % ou plus d'oxydes métalliques	4,7	0
8547 10 90	-- autres	4,7	0
8547 20 00	- Pièces isolantes en matières plastiques	3,7	0
8547 90 00	- autres	3,7	0
8548	Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage; parties électriques de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent chapitre		
8548 10	- Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques; piles et batteries de piles électriques hors d'usage et accumulateurs électriques hors d'usage		
8548 10 10	-- Piles et batteries de piles électriques hors d'usage	4,7	0
	-- Accumulateurs électriques hors d'usage		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8548 10 21	--- Accumulateurs au plomb	2,6	0
8548 10 29	--- autres	2,6	0
	-- Déchets et débris de piles, de batteries de piles et d'accumulateurs électriques		
8548 10 91	--- contenant du plomb	Exemption	0
8548 10 99	--- autres	Exemption	0
8548 90	- autres		
8548 90 20	-- Mémoires sous formes multicombinatoires, telles que, par exemple, les piles (<i>stack</i>) D-RAM et modules	Exemption	0
8548 90 90	-- autres	2,7	0